

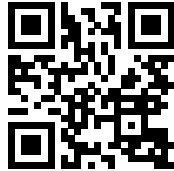
LES ARMES DU CRIME

Des millions de personnes déplacées
à cause des exportations d'armes
européennes



✉ **Abonnez-vous à notre newsletter**
www.tni.org/suscribirse

ou scannez le code QR:



AUTEURS : Apostolis Fotiadis, Niamh Ní Bhriain

ENQUÊTEUR EN SOURCES OUVERTES : Leone Hadavi

RELECTURE : Deborah Eade

GRAPHISME : Evan Clayburg

TRADUCTION FRANÇAISE : Melinda Prentout

Publié par Transnational Institute

Amsterdam, juillet 2021

REMERCIEMENTS

Ghiwane Boumediene, Josephine Valeske, Mark Akkerman et Nick Buxton.

Le contenu du présent rapport est susceptible d'être cité ou reproduit à des fins non commerciales, à condition que la source des informations soit dûment mentionnée. Le TNI souhaiterait recevoir un exemplaire ou un lien du texte dans lequel le document est utilisé ou cité. Veuillez noter que certaines images peuvent être soumises à un autre copyright et les conditions d'utilisation doivent être basées sur celles de la source d'origine.

<http://www.tni.org/copyright>

TABLE DES MATIÈRES

Synthèse.....	1
Introduction	3
Le lien entre le commerce des armes et le déplacement forcé	5
– Le commerce des armes	5
– La militarisation des politiques européennes	6
– Surveillance des exportations d'armes	7
– Déplacement forcé	8
– Le lien entre le commerce des armes et le déplacement forcé	10
– Que dit la jurisprudence à propos des exportations d'armes et des violations des droits de l'homme?	11
Connexion entre les deux phénomènes – L'approche.....	13
empirique utilisée dans ces recherches	
Études de cas.....	14
1. Italie > Turquie > Syrie	14
2. Bulgarie > États-Unis et Arabie Saoudite > combattants de l'ÉI en Irak	19
3. France, Allemagne, Royaume-Uni > Turquie > Azerbaïdjan > Haut-Karabagh	23
4. Bulgarie > Serbie > République démocratique du Congo	26
5. Italie > Libye	30
Surveillance des armes	34
Le commerce des armes est politique	37
Recommandations.....	39
Conclusion	40

SYNTHÈSE

- La vente à des pays tiers d'armes et d'équipements militaires fabriqués et autorisés sous licence en Europe provoque le déplacement forcé et la migration. Ce commerce est motivé par le caractère très lucratif du secteur et les mécanismes de contrôle et de surveillance, au lieu de les limiter, facilitent l'octroi de licences et l'exportation.
- Le commerce des armes est politique et mu par le profit, mais il n'est pas assez réglementé. D'autres secteurs, tels que l'alimentation et l'agriculture, ne portent pas atteinte au droit fondamental à la vie et à d'autres droits de l'homme comme le fait le commerce des armes et pourtant, leur réglementation est bien plus rigoureuse.
- Il est possible de reconstituer de façon méthodique le parcours des armes, équipements militaires et technologies, depuis leur point de départ et d'exportation jusqu'à l'endroit où ils sont utilisés, et de documenter leur impact dévastateur sur les populations locales. Le présent rapport confirme au-delà de tout doute raisonnable que les armes européennes ne sont pas utilisées pour défendre les populations ni pour améliorer la sécurité locale ou régionale comme on l'affirme souvent, mais pour déstabiliser des régions et pays entiers.
- L'industrie des armes est impliquée dans des violations manifestes de clauses d'inaccessibilité et de contrats d'utilisateur final, malgré un système de contrôles soi-disant robuste. Des preuves montrent qu'une fois que les armes ont été vendues, et malgré le fait qu'on puisse identifier leur origine, il est virtuellement impossible de contrôler la façon dont elle finiront par être utilisées. De plus, les États membres de l'UE ont continué à vendre des armes et équipements militaires tout en sachant que les pays importateurs n'avaient pas respecté les contrats d'utilisateur final.
- Que les armes aient été exportées à destination de forces de sécurité étatiques ou qu'elles aient fini entre les mains de groupes armés non étatiques, et que les contrats d'utilisateur final et autres mécanismes de contrôle aient été respectés ou non, le résultat a été le même : les armes européennes ont été utilisées dans des opérations militaires qui ont provoqué la déstabilisation, suivie du déplacement forcé et de la migration. La déstabilisation, facilitée par les armes fournies par l'Europe, a ensuite contribué à l'expansion du dispositif de sécurité des frontières de l'Europe en réponse à l'apparente menace que représentaient les réfugiés qui tentaient d'entrer sur le territoire en quête d'asile.
- Les pays européens figurent parmi les plus grands marchands d'armes meurtrières dans le monde, totalisant environ 26 % des exportations d'armes mondiales depuis 2015. Les cinq plus grands marchands d'armes européens sont la **France**, l'**Allemagne**, l'**Italie**, l'**Espagne** et le **Royaume-Uni**, qui représentent 22 % des exportations d'armes dans le monde pour la période 2016-2020.
- Les exportations d'armes en provenance de la **Bulgarie**, de la **Croatie** et de la **Roumanie**, ont une grande partie était à destination de Pays d'**Asie occidentale**, ont explosé ces dernières années. Par exemple, avant 2012, la Croatie exportait des munitions pour une valeur inférieure à 1 million d'Euros par an, mais avec le début de la guerre de Syrie, ce chiffre a atteint 82 millions d'Euros en 2016. Le Parlement européen a appelé la Bulgarie et la Roumanie à cesser leurs exportations d'armes vers l'**Arabie Saoudite** et les **États-Unis** (si elles présentaient un risque que ces armes soient détournées), sans résultat jusqu'à présent.
- En **Syrie**, 13 millions de personnes sont dans le besoin, et plus de la moitié de la population n'a toujours pas regagné son foyer, dont 6,6 millions de réfugiés qui vivent dans des pays limitrophes, tels que la Jordanie et le Liban, et tentent ensuite de fuir vers l'Europe, effectuant ainsi le trajet inverse à celui des armes qui les ont contraints au déplacement. Dans le pays, on compte 6, 7 millions de personnes déplacées internes.¹

Cinq études de cas documentent la situation :²

1. Les composants et les processus de production de l'hélicoptère T-129 **ATAK italien** ont été exportés vers la **Turquie** et ont été utilisés en 2018 et 2019 dans deux attaques dans le district d'Afrine dans le nord de la **Syrie**, les opérations « Rameau d'olivier » et « Printemps de la paix » à la frontière turco-syrienne. D'après les chiffres de l'ONU, **98 000 personnes ont été déplacées** pendant l'offensive d'Afrine entre janvier et mars 2018, et **180 000 personnes, dont 80 000 enfants, ont été déplacées** en octobre 2019 suite à l'opération Printemps de la paix.
2. La **Bulgarie** a vendu à l'**Arabie Saoudite** et aux **États-Unis** des tubes de missiles et des roquettes qui ont été retrouvés en **Irak**. Les équipements ont été détournés et utilisés à Ramadi et dans sa région. L'Organisation internationale pour les migrations a signalé qu'à partir d'avril 2015, suite au déclenchement de la crise de Ramadi, **plus d'un demi-million de personnes ont été déplacées** de la province d'Anbar, dont Ramadi est la capitale, et **85 470 personnes** ont été déplacées de Ramadi entre novembre 2015 et février 2016. Environ 80 % des logements de Ramadi ont été gravement endommagés après l'offensive. En 2017, on a découvert qu'un autre tube de missile en provenance de la Bulgarie avait été utilisé par les forces de l'EI dans la ville de Bartella, à l'Est de Mossoul. Au moins **200 000 personnes issues de groupes minoritaires ont été déplacées** de Mossoul et sa périphérie entre 2014 et 2017. En juillet 2019, plus de deux ans après la fin des opérations militaires à Mossoul, plus de **300 000 personnes** étaient encore déplacées.
3. Des composants et processus de production **britanniques, français et allemands**, parmi lesquels des missiles, batteries de missiles et une soute à bombe, ont été exportés vers la **Turquie**, où ils ont été montés sur des drones fabriqués en Turquie, puis exportés vers l'**Azerbaïdjan**. Ces mêmes drones, chargés de composants d'armes fabriqués en Europe, ont été utilisés dans le conflit de 44 jours du Haut-Karabagh, qui a provoqué le **déplacement forcé de la moitié de la population arménienne de la région, soit environ 90 000 personnes**.
4. Entre 2012 et 2015, la **Bulgarie** a vendu des fusils d'assaut, des systèmes d'artillerie de gros calibre, des mitrailleuses légères et des lance-grenades portatifs, amovibles et montés à la police nationale et à l'armée de la **République démocratique du Congo (RDC)**. La RDC connaît l'un des plus longs conflits du monde et pourtant, l'Europe continue à lui fournir les armes qui sont utilisées pour perpétrer de graves violations des droits de l'homme. En 2017, la **Serbie** a vendu 920 fusils d'assaut et 114 mitrailleuses légères qui avaient été fabriquées en **Bulgarie**. La même année, **2 166 000 personnes ont été déplacées de force**, ce qui représente le taux de déplacement le plus élevé depuis le début du conflit. Les armes bulgares ont notamment été utilisées dans le Nord-Kivu en 2017, ce qui a coïncidé avec le déplacement forcé de **523 000 personnes**.
5. Au moins quatre bateaux de patrouille rapides **italiens** du modèle Bigliani ont été donnés à la **Libye** pour permettre à ses garde-côtes de repousser de force et détenir des migrants qui fuyaient ses côtes. En 2019, les garde-côtes libyens ont monté une mitrailleuse sur au moins l'un de ces bateaux et l'ont utilisé dans le conflit interne contre l'Armée nationale libyenne. La plupart des personnes qui fuyaient la Libye avaient probablement déjà fui d'autres conflits dans d'autres pays africains et d'Asie occidentale qui avaient acheté ou reçu des armes européennes. Ainsi, à chaque étape de leur parcours, du déplacement à la migration, le commerce des armes européennes engrange d'énormes profits en déplaçant ces populations dans un premier temps, puis en les dissuadant et en les repoussant par la suite.
6. Les fabricants d'armes identifiés dans ces études de cas incluent : **Airbus** (franco-allemand) **ARSENAL** (bulgare), **BAE Systems** (britannique) **Baykar Makina** (turc), **EDO MBM** (britannique), **Intermarine** (italien), **Kintex** (bulgare), **Leonardo** (italien), **Roketsan** (turc) **SB Aerospaziale** (français), **TDW** (allemand), **Turkish Aerospace Industry** (turc) et **Vazovski Mashinostroitelni Zavodi EAD** (bulgare).

INTRODUCTION

Le commerce des armes est extrêmement lucratif.³ En 2020, les dépenses militaires mondiales ont atteint près de 2 000 milliards USD, les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie et le Royaume-Uni représentant 62 % de ce chiffre.⁴ Le commerce des armes constitue un élément central de ces vastes dépenses militaires. Depuis 2017, les exportations d'armes de l'Europe à destination de pays d'Afrique du Nord et d'Asie occidentale ont été évaluées à 35 milliards EUR, dont 14 milliards EUR correspondent aux ventes d'armes françaises uniquement.⁵

La guerre est très lucrative, et la guerre contre les migrants le devient de plus en plus.

Fin 2020, 82,4 millions de personnes dans le monde entier ont dû quitter leur foyer de force, 48 millions de personnes ont été réinstallées dans leur pays et 34,4 millions de personnes ont dû fuir leur pays d'origine, pour demander l'asile, la protection et une vie digne, souvent dans des pays limitrophes.⁶ Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde a doublé depuis 1990⁷ et il est probable qu'il augmente considérablement pendant les décennies à venir, en raison d'une convergence de facteurs, parmi lesquels les conflits armés et autres formes de violence, ainsi que le dérèglement climatique, qui amplifieront les pressions migratoires.⁸

Bien que ces déplacements soient attribuables à différents facteurs politiques, économiques et historiques, comme nous le verrons dans ce rapport, le nombre croissant de personnes déplacées est directement lié à l'expansion du commerce des armes. En résumé, non seulement le commerce des armes provoque des déplacements massifs, mais c'est également un secteur qui fait des bénéfices en obtenant des contrats pour militariser les frontières afin de contenir les migrants et de les refouler. Le déplacement est la conséquence d'un modèle économique dans lequel les profits sont réalisés dans un premier temps avec la vente des armes qui jouent un rôle clé dans ce phénomène, et ensuite avec la militarisation des itinéraires des migrants et des frontières. Parallèlement à l'augmentation constante de la valeur du commerce des armes et la montée en flèche du nombre de personnes déplacées, le marché de la sécurité des frontières est en pleine croissance et devrait valoir entre 65 et 68 milliards USD en 2025.⁹ La guerre est très lucrative, et la guerre contre les migrants le devient de plus en plus.

L'Union européenne (UE) et ses États membres font partie des principaux investisseurs et exportateurs d'équipements et services militaires et à double usage. Les exportations d'armes en provenance des 28 pays de l'UE (dont le Royaume-Uni car les chiffres sont basés sur des calculs réalisés avant le Brexit) représentaient 26 % des ventes totales dans le monde sur la période 2015-2019, les 28 pays de l'UE devenant ainsi le deuxième plus grand fournisseur d'armes au monde après les États-Unis.¹⁰ La majeure partie de ce commerce, qui a des conséquences particulièrement dévastatrices pour les pays et régions qui achètent des armes européennes, est mal contrôlée. Très souvent, les ventes ne sont quasiment pas vérifiées.¹¹ Derrière ce commerce lucratif, les régimes autoritaires sont soutenus et maintenus, les conflits armés prolongés, et ce sont les populations locales qui en font les frais.

Depuis 2016, le TNI a mené à bien des recherches et publié des travaux sur différentes dimensions de la politique frontalière et l'industrie internationale des frontières. Ces recherches, publiées sous le titre « Border Wars » (Guerre aux frontières), ont porté sur l'externalisation des politiques frontalières et migratoires européennes dans des pays tiers, dans le but d'empêcher les migrants d'atteindre l'Europe et de les contenir dans des conditions précaires au-delà de ses frontières. Elles ont mis en évidence le rôle actif des sociétés d'armement et de sécurité et des investisseurs privés dans ces politiques, qui ont été délibérément élaborées de façon à rapporter d'importants bénéfices financiers. Ces recherches ont documenté la façon dont la militarisation des itinéraires des migrants et des frontières rend le parcours des migrants encore plus dangereux, en se concentrant sur l'impact des politiques européennes sur ces itinéraires migratoires et sur la traversée des frontières. En revenant aux origines de ces voyages pour la survie, le présent rapport apporte une nouvelle dimension à la série Border Wars. Il examine

l'une des causes principales de la destruction généralisée, de l'instabilité, du déplacement forcé massif et de la migration : le commerce des armes.

Bien que de précieuses recherches aient été effectuées sur le commerce des armes et le déplacement forcé, le lien de cause à effet qui les unit a été insuffisamment exploré. Le présent rapport comble ces lacunes et établit le lien entre l'exportation d'armes et leur utilisation dans des conflits qui entraînent directement le déplacement forcé et la migration.

Avec la publication de son Nouveau pacte sur la migration et l'asile en septembre 2020, la Commission européenne a reconnu que « La migration est une question complexe, avec de nombreux aspects qu'il convient d'évaluer ensemble », ¹² mais n'aborde pas la question du rôle des politiques européennes dans la fuite et la migration de populations si nombreuses. L'UE réaffirme constamment son engagement à respecter les droits de l'homme et à maintenir l'État de droit. Mais dans la pratique, un grand nombre de ses politiques et pratiques vont dans le sens inverse, contribuant à soutenir et à maintenir des régimes autoritaires, à faciliter les conflits armés et à exacerber la souffrance de populations entières. ¹³ Si l'UE voulait véritablement gérer et réduire la migration avec humanité, comme elle le prétend si souvent, l'une de ses priorités principales serait de limiter la vente d'armes qui est responsable de ces déplacements massifs.

Le présent rapport retrace le parcours des armements, technologies et savoir-faire depuis le moment où ils sont exportés à partir de l'Europe jusqu'au lieu précis où ils ont explosé ou ont été utilisés. En se basant sur des preuves scientifiques et circonstancielles et des analyses de données rigoureuses, les quatre études de cas (RDC, Irak, Syrie et le territoire disputé du Haut-Karabagh (actuellement contrôlé par l'Azerbaïdjan)), montrent que les armes exportées depuis l'Europe ont été utilisées dans des régions où se sont produites des migrations massives et ont contribué à ces déplacements forcés. Ce rapport passe également en revue des recherches qui montrent comment des armes exportées légalement depuis l'Europe vers les États-Unis et l'Arabie Saoudite, soumises à des contrats d'utilisateur final, ont fini entre les mains de l'État Islamique (ÉI) ¹⁴, un groupe armé non étatique que l'UE et les États-Unis ont répertorié comme une organisation terroriste. ¹⁵ Il affirme qu'il existe un lien de cause à effet entre ces constatations et le déplacement massif et la migration. Dans la cinquième étude de cas, nous verrons comment les équipements militaires européens ont été utilisés pour contenir les migrants après qu'ils ont été déplacés afin de les empêcher d'atteindre les côtes européennes. Cette étude de cas met en évidence la façon dont les fabricants d'armes font des bénéfices en provoquant des déplacements massifs, mais également en contenant les personnes qui voyagent sur les itinéraires des migrants.

Le lien entre le commerce des armes et le déplacement forcé est rarement exploré et le rôle des politiques européennes en matière de commerce d'armes qui facilitent de graves violations des droits de l'homme dans des pays tiers est souvent absent des études sur le déplacement et la migration. Ce rapport fait le lien entre le commerce des armes en Europe et le déplacement forcé et la migration.

LE LIEN ENTRE LE COMMERCE DES ARMES ET LE DÉPLACEMENT FORCÉ

Le commerce des armes

Dans son discours de fin de mandat le 17 janvier 1961, le président américain Dwight Eisenhower déclarait qu'il fallait « veiller à ne pas laisser le complexe militaro-industriel acquérir une influence injustifiée, qu'elle soit voulue ou non ». ¹⁶ Soixante ans plus tard, cet avertissement solennel est devenu réalité, les dépenses militaires mondiales sont estimées à quasiment 2 000 milliards USD, et les ventes d'armes internationales atteignent presque 30 milliards USD en 2020. ¹⁷ Le commerce des armes est l'une des activités les plus lucratives au monde, ¹⁸ il alimente conflits, destructions et dévastations, ainsi que d'indicibles souffrances humaines, et pourtant, il n'existe quasiment pas de réglementation efficace de l'exportation des armes au niveau international.

Les tentatives les plus marquantes pour combler cette absence de réglementation sont la Position commune du conseil de l'UE de 2008, ¹⁹ modifiée en septembre 2019, et le Traité sur le commerce des armes (TCA), ²⁰ un traité multilatéral qui régit le commerce international des armements conventionnels. Ces deux accords ont fait preuve de telles carences que les détracteurs du commerce des armes ont déclaré que ces instruments n'étaient pas appropriés. ²¹ Le TCA est entré en vigueur le 24 décembre 2014 et, à ce jour, a été ratifié par 110 États, 31 autres États l'ayant signé mais pas ratifié. ²² Bien que ces deux instruments comprennent des dispositions juridiquement contraignantes qui obligent les pays exportateurs à respecter le droit international humanitaire (DIH), et à garantir l'observation des réglementations en matière d'exportation, ils ne comprennent pas de mécanismes qui mettent en évidence l'impact de l'exportation d'armes sur le déplacement forcé et la migration. Les pays européens font partie des plus grands marchands d'armes meurtrières au monde, totalisant environ 26 % des exportations d'armes mondiales depuis 2015. ²³ Les cinq plus grands marchands d'armes européens sont la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni, leurs exportations représentent 22 % des exportations d'armes internationales pour la période 2016-2020, contre 21 % pour la période 2011-2015. ²⁴ En outre, les États européens fournissent souvent des pays impliqués dans des conflits armés ou sans se préoccuper des normes relatives aux droits de l'homme, soit directement, soit en exportant des armes par l'intermédiaire de tiers ou de mandataires, ce qui leur permet de contourner des procédures réglementaires déjà défectueuses. ²⁵ Dans le cadre de nos recherches, le TNI a contacté différentes autorités nationales européennes pour leur demander des renseignements sur la façon dont elles surveillent les informations concernant les utilisateurs finaux, et si elles intégraient des retours supplémentaires sur l'usage des armes. Nous avons également posé des questions sur les procédures d'évaluation des risques concernant les demandes de licence d'exportation. La plupart des pays étaient réticents à répondre à nos questions directement. Les quelques-uns qui ont répondu nous ont amenés à conclure que le paysage politique était en constante évolution, présentait de nombreuses carences dans la capacité de surveillance, et qu'il se caractérisait par une absence de volonté politique à combler lesdites carences. Les réponses que nous avons reçues et les analyses que nous en avons faites seront présentées plus loin dans ce rapport.

Le commerce des armes est l'une des activités les plus lucratives au monde, il alimente conflits, destructions et dévastations, ainsi que d'indicibles souffrances humaines, et pourtant, il n'existe quasiment pas de réglementation efficace de l'exportation des armes au niveau international.

La militarisation des politiques européennes

Au cours des cinq dernières années, l'UE a intensifié sa stratégie de sécurité et considérablement développé ses politiques de défense. Un grand nombre de ces politiques ont été menées au niveau national, mais l'UE a de plus en plus développé activement des politiques collectives dans deux domaines en particulier, l'asile, les frontières et la migration, et la défense.

Face au nombre sans précédent de réfugiés arrivés en Europe, dont le pic a été atteint en 2015, la Commission européenne a élaboré une politique globale en matière de migration et d'asile. Le processus a cependant fini dans une impasse politique après l'échec des tentatives pour conclure un accord acceptable pour tous les États membres.²⁶ En 2019, un compromis final était encore en suspens et la proposition de 2016 a fini par être abandonnée.²⁷ Elle a été remplacée par une proposition complètement nouvelle, que la Commission européenne a présenté en septembre 2020. Au moment de la rédaction du présent rapport (juillet 2021), le Nouveau pacte sur la migration et l'asile est en cours de négociations.²⁸ Les propositions de 2016 et de 2020 envisagent des politiques de contrôle des frontières très restrictives, l'augmentation de la militarisation des frontières et l'intensification des politiques d'externalisation pour qu'elles incluent des procédures de présélection pour les demandes d'asile. Le Nouveau pacte prévoit également des procédures de déportation rapide et massive.

Tandis que les États membres de l'UE examinaient chacun de leur côté comment renforcer leurs frontières, l'UE concevait au même moment des postes budgétaires complexes particulièrement opaques pour soutenir les États membres et les pays tiers afin qu'ils renforcent la militarisation de leurs frontières. Les plus importants sont le Fonds de sécurité interne de l'UE²⁹ et le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.³⁰ L'UE a également régulièrement soutenu le mandat et la capacité de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, Frontex.³¹ L'expansion de Frontex n'a pas diminué, malgré les allégations répétées de faute professionnelle, de complicité douteuse³² et de violation du droit international des droits de l'homme et du droit maritime international en Méditerranée centrale et orientale.

L'industrie européenne de la sécurité des frontières et de l'armement fait activement pression et tire profit des politiques de sécurisation des frontières, ainsi que de l'expansion du programme de défense de l'UE.³³ Entre 2015 et 2020, sous la conduite de l'ancien président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, l'UE a pris des mesures sans précédent en élargissant sa politique de défense à la fois en termes de Recherche et développement (R&D) et en augmentant la dotation en équipements militaires destinés à être utilisés dans les conflits régionaux, justifiée comme une mesure nécessaire pour rétablir la stabilité de la région.³⁴ À cette fin, de nouveaux fonds et politiques ont été mis en place au prétexte qu'ils sont nécessaires pour la défense et la stabilité de l'Europe.

- Un Fonds de défense européen³⁵ de plusieurs milliards d'euros a été approuvé pour « promouvoir la coopération en matière de défense entre les entreprises et entre les pays de l'UE pour favoriser l'innovation et développer une technologie et des produits de défense de pointe ».
- La facilité européenne pour la paix³⁶ est un mécanisme extrabudgétaire de 5 milliards d'euros destiné à « financer les dépenses communes » liées aux missions et opérations militaires de l'UE. Il peut également fournir des équipements militaires, y compris exporter des armes meurtrières, pour augmenter les capacités de défense des pays partenaires.
- La Coopération structurée permanente³⁷ (PESCO) est un cadre et processus destiné à renforcer la coopération militaire entre les États membres de l'UE, qui vise à « améliorer la capacité de l'UE en tant qu'acteur international de la sécurité, contribuer à la protection des citoyens de l'UE et maximiser l'efficacité des dépenses de défense ».

**L'objectif
semble être de
militariser par
tous les moyens
possibles.**

Cependant, les États membres de l'UE ont clairement indiqué que malgré les milliards d'euros investis par l'UE dans le développement et la vente d'armes et d'équipements largement exportables, le commerce d'armes et les politiques d'exportation resteraient une question strictement nationale. L'article 346 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne³⁸ précise que les décisions relatives à la défense prises par les États membres ne sont pas du ressort du droit de l'UE, et d'autres dispositions ont été intégrées aux nouveaux textes juridiques de l'UE pour préserver cette garantie.³⁹

Il semble que cette tendance nationale et européenne vers une plus grande militarisation gagne sur tous les tableaux, le financement est mis à disposition des gouvernements nationaux, mais également au niveau européen, avec des dispositions visant la militarisation au niveau collectif et individuel. L'objectif semble être de militariser par tous les moyens possibles.

La refonte des politiques européennes en matière de migration et d'asile et de défense a mis ces deux domaines sur le même plan et les a orientés vers une plus grande militarisation. Leur interdépendance a été présentée comme une évidence, dans une logique de sécurisation, caractérisée par le manque de débat public solide.

Les discussions au niveau de l'UE sur la politique de défense, notamment l'exportation, se tiennent principalement au sein du groupe COARM du Conseil européen,⁴⁰ mais il n'y a quasiment aucun engagement ni échange entre les membres du COARM et des entités telles que le comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA)⁴¹ ou l'organisme de surveillance des libertés civiles du Parlement européen (comité LIBE).⁴² Dans le cadre de ses recherches, le TNI a confirmé dans un échange de courriers électroniques avec un représentant du COARM que le comité n'a jamais participé à des réunions avec le CSIFA ou le comité LIBE et n'a « jamais abordé la question du déplacement/de la migration ».⁴³

Surveillance des exportations d'armes

Les organisations de la société civile, telles que des mouvements en faveur de la paix ou des organisations de lutte contre le commerce des armes, sont essentielles dans la surveillance et l'analyse des exportations d'armes. La majeure partie des informations qu'elles collectent sont basées sur des rapports fournis par les États membres dans le cadre des mécanismes de signalement suivants :

- Le Registre des armes classiques de l'ONU,⁴⁴ établi en 1992, surveille le commerce des armes en présentant des rapports annuels sur des informations liées aux exportations, importations, dotations militaires et achats, notamment la production nationale des principales armes classiques ainsi que des armes de petit calibre et des armes légères.
- Le rapport annuel de l'UE sur les exportations d'armes, un mécanisme d'échange d'informations publiques dans le cadre du COARM (groupe de travail du Conseil européen sur les armes conventionnelles). Ce rapport annuel est publié dans le cadre d'une obligation de la Position commune 2008/944/PESC du Conseil de l'Union européenne de 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologies et d'équipements militaires.⁴⁵ La Position commune est le document fondamental, juridiquement contraignant, qui définit des critères et obligations pour les États membres de l'UE lorsqu'ils considèrent une demande d'exportation. L'évaluation de la conformité aux droits de l'homme et la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales font partie des critères définis dans la position commune, mais le rôle qu'ont joué les pays de destination dans les déplacements des populations dudit pays ou d'autres pays n'est pas explicitement mentionné dans le document.

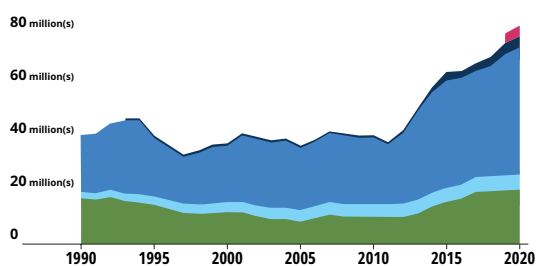
- Les États parties au Traité sur le commerce des armes doivent soumettre des rapports annuels qui décrivent dans le détail les exportations d'armes.⁴⁶
- Les bases de données et bulletins d'information annuels du SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute).⁴⁷ D'après le bulletin d'information du SIPRI intitulé Trends in International Arms Transfers (Tendances dans les transferts internationaux d'armes), publié en mars 2021,⁴⁸ de nombreux pays de l'UE fournissent des armes à plusieurs pays impliqués dans des conflits, soit directement, soit en exportant des capacités militaires à destination de tiers, ou en assistant des forces de guerre par procuration, notamment l'Égypte, le Qatar, les Émirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite et la Turquie.

Déplacement forcé

Le déplacement forcé, tel que défini par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), est entendu comme tout mouvement involontaire ou forcé de personnes hors de leur zone habituelle de résidence « en conséquence d'une persécution, d'un conflit, de violence, de violations des droits de l'homme ou d'événements troublant gravement l'ordre public ». ⁴⁹ Fin 2020, on comptait plus de 82,4 millions de personnes déplacées dans le monde, dont 20,7 millions étaient des réfugiés, 48 millions des personnes déplacées internes et 4,1 millions, des demandeurs d'asile. 3,9 millions d'entre eux étaient des Vénézuéliens déplacés à l'étranger. L'UNHCR a également fait état de 4,2 millions d'apatrides (d'après les chiffres de 2019). Les enfants représentent 42 % des personnes déplacées de force.

L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés – Tendances mondiales 2020

82,4 millions de personnes étaient déracinées à travers le monde à la fin 2020, en raison de la persécution, des conflits, des violences, des violations des droits humains ou d'événements troublant gravement l'ordre public.



■ Réfugiés (relevant de la compétence du HCR)
 ■ Réfugiés palestiniens (relevant de la compétence de l'UNRWA)
 ■ Déplacés internes*
 ■ Demandeurs d'asile ■ Vénézuéliens déplacés à l'étranger**

Réfugiés (relevant de la compétence du HCR)

20,7 million(s)

Réfugiés palestiniens (relevant de la compétence de l'UNRWA)

5,7 million(s)

Déplacés internes*

48 million(s)

Demandeurs d'asile

4,1 million(s)

Vénézuéliens déplacés à l'étranger**

3,9 million(s)

18 juin 2021

* Source : IDMC

** Ce chiffre ne comprend pas les demandeurs d'asile et les réfugiés vénézuéliens

Source: Tendances mondiales 2020 du HCR

Outre les plus de 82,4 millions de personnes déplacées de force que l'UNHCR a reconnues comme des réfugiés, des personnes déplacées internes, des demandeurs d'asile ou des apatrides, beaucoup de personnes ont également été forcées de quitter leurs foyers pour assurer leur survie et mener une vie digne. Le terme « migrant » n'est pas défini par le droit international, mais l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) l'utilise pour faire référence à « toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale ». ⁵⁰ Le présent rapport ne vise pas à examiner en détail les complexités et lacunes juridiques en matière de protection juridique des personnes qui n'atteignent pas le seuil défini en vertu des dispositions de la Convention de 1951 relative au statut de réfugié ⁵¹ et son Protocole de 1967. ⁵²

Comme dans d'autres rapports de la série Border Wars, nous employons souvent les termes migrant, réfugié et demandeur d'asile de façon interchangeable, mais quel que soit le terme que nous utilisons, le droit de se déplacer ou le droit de rester sur un territoire, de demander l'asile et de vivre dans la dignité où qu'elles soient doit être garanti à toutes les personnes, et l'État hôte (le « porteur de devoir ») a l'obligation de faire observer ces droits.

Un document de réflexion des Nations Unies sur les problèmes et difficultés concernant le déplacement interne, publié en 2020, a fait ressortir des carences dans la collecte de données, en termes de méthodologies, de qualité et d'interopérabilité. Ce document de réflexion a également mis en évidence que plutôt que de traiter des questions plus larges, telles que le parcours qu'empruntera la personne ultérieurement, si elle a connu plusieurs déplacements, ou quel sera son statut à son retour, les données se concentraient uniquement sur un événement de déplacement. Il a également identifié l'absence de données ventilées qui auraient pu permettre de faire ressortir des groupes particulièrement vulnérables au sein des populations déplacées.⁵³

Concernant la définition du déplacement forcé de l'UNHCR, elle identifie les principaux facteurs suivants dans l'éloignement des personnes de leurs foyers :

- persécution
- conflit
- violence
- violations des droits de l'homme
- événements perturbant gravement l'ordre public

Les conséquences du déplacement forcé sont catastrophiques ; la vie d'une personne déplacée tourne autour de la survie, trouver de la nourriture et un toit, tout en étant privée de l'accès aux services sociaux, tels que les soins de santé et l'éducation, et aux droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, pour lesquels une adresse fixe est généralement requise. Les vies et les moyens de subsistance sont bouleversés et brisés par le déplacement. Les répercussions catastrophiques touchent non seulement les personnes directement touchées, mais également les nombreuses générations à venir. C'est pourquoi il est urgent de comprendre les causes principales du déplacement forcé.

L'UNHCR reconnaît que ces phénomènes généraux sont à l'origine du déplacement forcé mais offre peu de moyens pour comprendre la cause de cette violence. Le présent rapport, au-delà de s'interroger sur l'identité des personnes qui font l'objet d'une telle violence, cherche à savoir à qui profite le déplacement forcé et quelles sont les structures du pouvoir qui le permettent.

Dans sa fiche info sur le déplacement forcé, la Commission européenne indique avoir adopté une « approche des déplacements forcés axée sur le développement » et en 2020, elle a mis plus de 900 millions EUR à disposition de projets qui répondent aux besoins des personnes déplacées de force.⁵⁴ Les personnes déplacées originaires de la RDC, de l'Irak et de la Syrie figurent parmi les personnes qui ont reçu une aide. Aucune référence n'est faite au commerce d'armes entre l'Europe et ces pays. La fiche info de la CE illustre la vision atrophiée de son approche à l'égard d'autres pays. Elle se félicite d'avoir envoyé une aide humanitaire mais omet de considérer que si elle cessait d'envoyer des fusils d'assaut et des lance-roquettes, le nombre de cartons d'aide humanitaire nécessaire diminuerait considérablement.

Le lien entre le commerce des armes et le déplacement forcé

À ce jour, le lien entre le commerce des armes et le déplacement forcé a été insuffisamment exploré et documenté. La plupart des données sur les deux phénomènes sont comprises dans des silos de recherche distincts qui communiquent rarement entre eux. Lors de nos recherches afin de vérifier s'il était possible d'établir un lien entre les exportations d'armes et le déplacement, il s'est avéré qu'il n'existait aucun cadre qui combine des ensembles de données permettant d'extraire des résultats vérifiables. Les personnes qui ont tenté de combler cette lacune ont eu du mal à boucler la boucle définitivement entre l'*exportation* d'armes et l'*importation* de populations déplacées.

La société civile

En examinant la surveillance du rapport entre le commerce des armes et le déplacement forcé effectuée par la société civile, nous n'avons trouvé pratiquement aucun lien entre les deux questions dans les recherches et travaux présentés à ce jour.⁵⁵ Les personnes qui travaillent sur le commerce des armes ou le déplacement semblent opérer de façon indépendante et interagissent rarement. L'Observatoire des déplacements internes (IDMC), l'une des principales organisations spécialisées sur la question du déplacement, recherche rarement des informations sur les exportations d'armes et l'utilisation d'équipements militaires et ne fait ainsi pas le lien entre le commerce des armes et le déplacement. « Nous n'intégrons pas de données sur les exportations militaires, le commerce et les réglementations aux niveaux régional et international, à part dans certains cas particuliers, mais nous aimerions le faire plus systématiquement », déclare Bina Desai, directrice de recherche de l'IDMC.⁵⁶ De même, les organisations qui documentent, identifient l'origine et surveillent le commerce des armes et l'utilisation finale d'équipements militaires ne relient généralement pas leur travail au déplacement.

Union européenne

En ce qui concerne la politique publique et le débat politique en Europe, comme nous l'avons indiqué plus haut, les fonctionnaires européens impliqués dans les institutions liées au commerce d'armes ne collaborent pas avec ceux qui font partie de comités liés aux droits de l'homme ou aux libertés civiles. Les deux domaines restent déconnectés dans les documents et politiques relatifs aux cadres réglementaires et à l'interopérabilité des institutions. Les États membres de l'UE font partie des principaux exportateurs d'armes dans le monde et représentent environ 26 % des exportations européennes au cours des cinq dernières années.⁵⁷ Pourtant, les conséquences directes pour les populations des pays destinataires de ces exportations sont rarement étudiées ou comprises.

Nations Unies

Le Secrétaire général de l'ONU a établi un groupe de haut niveau sur la question des déplacements internes en février 2020, chargé d'« identifier des recommandations audacieuses, concrètes et pratiques pour les États membres, le système de l'ONU et d'autres parties prenantes concernées » en vue de prévenir, de résoudre les crises de déplacements internes dans le monde et d'y répondre.⁵⁸ Bien que le groupe puisse prendre ces problèmes en considération en examinant les questions principales dont il a été chargé, il n'a pas été spécifiquement mandaté pour se pencher sur la question des équipements militaires exportés par les États membres de l'UE ou détournés et récupérés dans des régions touchées par le déplacement. En outre, d'après un échange de courriers électroniques avec George Okoth-Obbo, secrétaire général adjoint, secrétaire et responsable du secrétariat et du groupe de haut niveau sur la question des déplacements internes du Secrétariat général de l'ONU, le groupe n'est pas mandaté ou n'a pas autorité sur ces questions.⁵⁹

Il semblerait à ce jour que les experts du contrôle des exportations d'armes et du déplacement aient eu un dialogue de sourds, ce qui nous amène à poser la question suivante : Quels sont les obstacles qui séparent ces deux domaines politiques et à qui cela profite-t-il ?

Que dit la jurisprudence à propos des exportations d'armes et des violations des droits de l'homme ?

Armes italiennes exportées et utilisées dans la guerre au Yémen

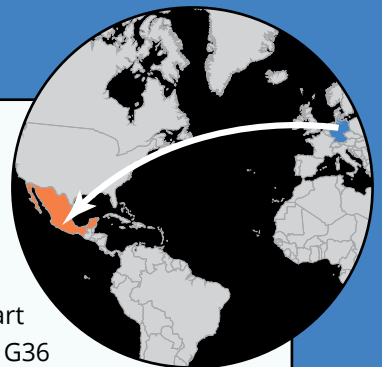
En avril 2018, le Centre européen pour les droits constitutionnels et humains (ECCHR), Rete Disarmo, une ONG basée en Italie et Mwatana for Human Rights, une ONG basée au Yémen, ont demandé l'ouverture d'une enquête sur la responsabilité pénale des dirigeants et représentants de RWM Italia S.p.A., une filiale de l'entreprise allemande Rheinmetall AG, et des fonctionnaires de l'autorité italienne de contrôle des exportations d'armes, UAMA, auprès des tribunaux italiens. La découverte d'un œillet de suspension, qui permet de fixer une bombe à un avion, fabriqué par RWM Italia S.p.A. est à l'origine du dépôt de plainte. Il a été retrouvé sur un site qui aurait été ciblé par une frappe aérienne de la coalition dirigée par les Saoudiens, à destination desquels l'Italie avait autorisé plusieurs exportations d'armes. La frappe aérienne en question a eu lieu le 8 octobre 2016. Elle a touché une maison dans le village yéménite de Deir Al-Hajari, tuant une femme enceinte et ses quatre enfants. Des restes de bombe ont été trouvés sur les lieux, parmi lesquels l'œillet de suspension.⁶⁰ En octobre 2019, le bureau du procureur de la république italien a demandé à ce que l'affaire soit classée, décision à laquelle les plaignants ont fait appel.

Notons par ailleurs qu'à l'issue d'une campagne de quatre ans, en janvier 2021, le gouvernement italien a révoqué des licences d'exportation de bombes vers l'Arabie Saoudite et les EAU, annulant ainsi une commande de plus de 12 700 bombes.⁶¹



Exportation d'armes allemandes vers le Mexique, qui ont été utilisées dans l'assassinat de sept personnes, ont été impliquées dans la disparition forcée de 43 étudiants et ont blessé de nombreuses personnes.

En février 2019, une affaire a été portée devant la Cour régionale de Stuttgart à l'encontre du fabricant d'armes Heckler & Koch concernant l'envoi de fusils G36 au Mexique. L'Allemagne n'avait pas autorisé ces exportations, mais les fusils ont été expédiés malgré tout, pour finir entre les mains d'officiers de police dans l'État du Guerrero. Ils ont ensuite été utilisés la nuit du 26 septembre 2014 dans le massacre de six personnes, la disparition forcée de 43 étudiants de l'école normale rurale d'Ayotzinapa et ont gravement blessé d'autres étudiants, dont un qui est resté dans un état végétatif. Heckler & Koch a écopé d'une amende importante, qui n'a pas été payée car le procureur de la république et les avocats de la défense ont fait appel.⁶² Cette affaire revêt malgré tout une importance capitale car la charge de la preuve a été satisfaite, établissant la responsabilité du fabricant d'armes dans une violation grave des droits de l'homme.



Ces affaires illustrent :

(1.) Les difficultés à produire des preuves de faits vérifiables juridiquement qui soient admissibles dans un tribunal, particulièrement flagrantes dans l'affaire impliquant le Yémen.

Mais, peut-être, plus important encore...

(2.) Le manque de volonté politique de la part des États à s'engager, en toute bonne foi, dans un processus judiciaire qui a identifié que d'importantes violations des droits de l'homme ont été commises du fait de l'exportation d'armes, particulièrement notoires dans l'affaire impliquant le Mexique, où le procureur de la république allemand, ainsi que le marchand d'armes, ont fait appel du jugement.

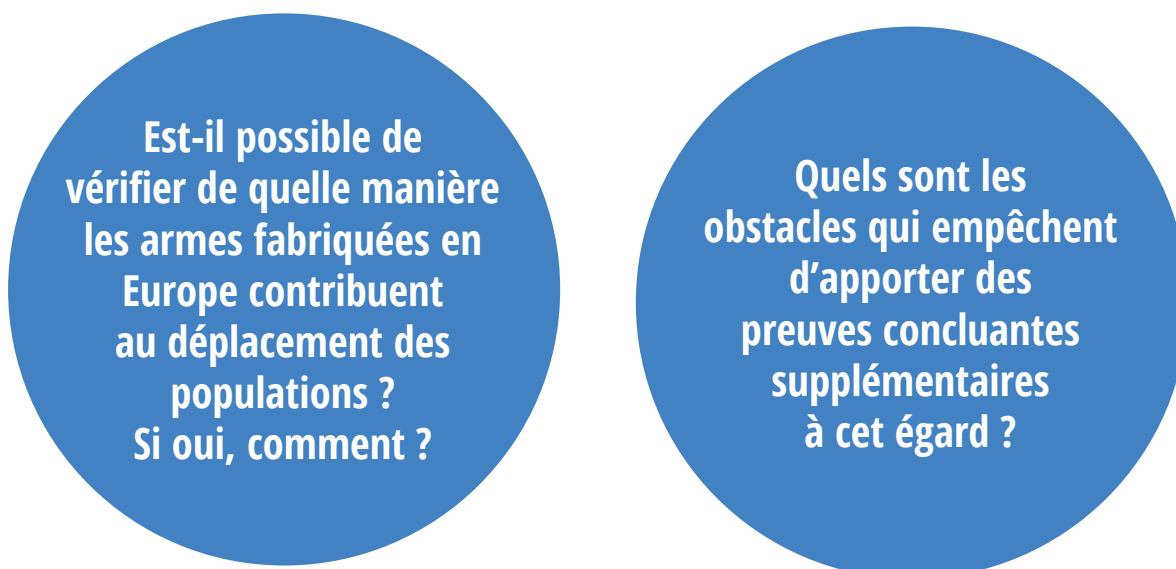
À ce jour, le déplacement forcé ne semble pas avoir été l'argument fondamental invoqué pour la demande de réparation présentée concernant l'exportation d'armes, mais rien n'empêche que cela se produise à l'avenir, surtout si une méthode d'investigation de sources ouvertes fiable est utilisée.

Cependant, force est de constater que les actions juridiques menées contre l'exportation d'armes, bien que non négligeables, doivent aussi s'accompagner d'un changement politique fondamental qui remédie aux lacunes de la réglementation et de la surveillance de l'exportation des armes, sans quoi les contestations judiciaires n'auront qu'un effet réactif, une fois que le mal aura été fait, plutôt que préventif. En outre, l'objectif fondamental de la Position commune de l'UE peut paraître plus politique que juridique, en raison des nombreuses interprétations qui peuvent être faites des formulations vagues employées. C'est pourquoi il est difficile d'apporter des preuves que la Position commune a été transgressée et son interprétation peut être aussi vaste ou restrictive que le système judiciaire en vertu duquel elle est contestée. Cette situation oppose différents obstacles à ceux qui contestent les exportations d'armes, tout en offrant des moyens de contourner les contrôles aux personnes responsables des exportations.

CONNEXION ENTRE LES DEUX PHÉNOMÈNES – L'APPROCHE EMPIRIQUE UTILISÉE DANS CES RECHERCHES

Il existe un vide empirique dans l'établissement d'un lien de cause à effet entre les exportations d'armes et leur utilisation ultérieure dans des conflits armés provoquant le déplacement forcé. Dans ces recherches, nous avons fixé des critères élevés pour retracer l'origine d'une arme spécifique depuis le lieu où elle a été fabriquée en Europe jusqu'au lieu où elle a explosé ou été utilisée dans un autre pays, dans l'objectif spécifique de documenter un lien entre les armes vendues et les cas de déplacement forcé. Les résultats de nos recherches fournissent des éléments suffisants pour prouver qu'il existe un lien de cause à effet entre les deux. Comme dans toute recherche, et d'autant plus si l'on considère que la question a largement été sous explorée, nos résultats pourront toujours être améliorés et approfondis. Ce rapport constitue une première étape pour établir le lien entre les exportations d'armes et le déplacement forcé.

Nous cherchons à répondre aux questions suivantes :



En 2018 et 2019, Lighthouse Reports, un consortium de journalistes d'investigation basé aux Pays-Bas, a organisé plusieurs ateliers dans lesquels les journalistes ont été formés à l'utilisation d'outils de vérification de renseignement de sources ouvertes.⁶³ En utilisant cette méthodologie, Lighthouse Reports a réussi à prouver que des armes fabriquées dans l'UE avaient été exportées et détournées dans des pays tiers, entraînant des procédures judiciaires et des débats politiques en réponse directe aux résultats de ces recherches.⁶⁴ Leurs recherches ont apporté des renseignements utiles concernant le type de preuves de suivi que les nouvelles enquêtes indépendantes visent à fournir, et les limites de cette approche.

Nous avons utilisé une approche pluridisciplinaire axée sur plusieurs études de cas dans lesquelles des États membres de l'UE exportent des armes, des composants à double usage, des technologies et services et sur la façon dont ceux-ci ont été utilisés par des groupes étatiques ou non étatiques armés dans des pays tiers pour enfreindre le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Nous nous appuyons sur des enquêtes de sources ouvertes, les technologies immersives, l'imagerie numérique, des sources documentaires et des entretiens, dans l'objectif d'établir un lien entre le commerce des armes et le déplacement forcé.

ÉTUDES DE CAS

En vue de déterminer les liens éventuels entre le commerce des armes et le déplacement forcé, nous avons rassemblé les données de quatre études de cas de déplacements en RDC, Irak, Syrie et sur le territoire disputé du Haut-Karabagh. Les études de cas ont mis en évidence suffisamment d'éléments et de preuves circonstanciées pour confirmer l'existence d'un lien entre la vente d'armes depuis l'Europe et les déplacements forcés dans des pays tiers. Une cinquième étude de cas sur la Libye révèle que les pays européens ont non seulement autorisé et vendu activement des armes qui ont entraîné le déplacement, mais qu'ils ont également fourni des équipements militaires pour s'assurer que les personnes déplacées soient maintenues hors des frontières de l'Europe. Les personnes déplacées sont laissées dans des situations incertaines, dans l'impossibilité de rentrer chez eux, mais également d'assurer leur survie.

Chaque étude de cas fournit des preuves circonstanciées qui établissent un lien entre le déploiement de systèmes d'armes, de systèmes comportant des composants ou technologies, ou de munitions produits dans l'UE, avec les déplacements de populations qui ont eu lieu à la même période et dans la même région géographique. Les études de cas sont précises, elles replacent les armements fabriqués en Europe à des endroits spécifiques et situent ces résultats dans un contexte national ou régional.

1. ITALIE > TURQUIE > SYRIE



ÉQUIPEMENTS	Composants d'hélicoptère T-129 ATAK, formations, services
FABRIQUÉS PAR	Leonardo, en collaboration avec l'industrie aérospatiale turque
PAYS ÉMETTEUR DE LA LICENCE D'EXPORTATION	Italie
VENDUS À LA	Turquie
UTILISÉS EN	Syrie
DÉPLACEMENT	nord de la Syrie, opérations « Rameau d'olivier », 98 000 personnes et « Printemps de la paix », 180 000 personnes

Équipements et exportations

L'hélicoptère T-129B (appelé T-129 ATAK en Turquie) a été développé dans le cadre d'une collaboration entre des entreprises italiennes et turques remontant à la fin des années 2000, axée sur le transfert du savoir-faire technologique et des processus de fabrication italiens. Bien que **Leonardo**, l'entreprise italienne impliquée dans la production de l'hélicoptère T-129, ait transféré une grande partie de ses connaissances dans la production et l'utilisation de ce système, elle est toujours impliquée dans la production d'armements turcs. La base de données du SIPRI sur les transferts d'armements en est la preuve : elle indique qu'en 2018, l'Italie délivrait toujours des licences pour la production de l'hélicoptère T-129 ATAK.⁶⁵ Même si l'hélicoptère était assemblé en Turquie, l'Italie a octroyé les licences de reproduction nécessaires.

Dans un rapport officiel de 2018 au parlement italien concernant les autorisations en cours pour le contrôle des exportations, importations et transferts de matériel de guerre, la Turquie s'est vu octroyer des licences d'exportation pour une valeur totale de 362 297 579,01 € pour la même année, divisés en 70 licences selon les différentes catégories d'armement.⁶⁶

Paese di Destinazione	n. Aut.	Valore (EURO)	Cat.	Descrizione Categoria Materiali
TURCHIA	70	362.297.579,01	002	ARMI O SISTEMI D'ARMA DI CALIBRO SUPERIORE A 12,7 MM
			003	MUNIZIONI
			004	BOMBE, SILURI, RAZZI, MISSILI ED ACCESSORI
			005	APPARECCHIATURE PER LA DIREZIONE DEL TIRO
			010	AEROMOBILI
			011	APPARECCHIATURE ELETTRONICHE
			013	CORAZZATURE O EQUIPAGGIAMENTI DI PROTEZIONE E COSTRUZIONI
			015	APPARECCHIATURE PER LA VISIONE D'IMMAGINI
			016	PEZZI FORGIATI, PEZZI FUSI E SEMILAVORATI
			018	APPARECCHIATURE E TECNOLOGIA PER LA PRODUZIONE
			021	SOFTWARE
			022	TECNOLOGIA PER SVILUPPO, PRODUZIONE O UTILIZZAZIONE

2018 Report to the Senate regarding the export of arms and military equipment, p. 430

Une analyse minutieuse du rapport montre que les hélicoptères 45 AW 129 ATAK figurent dans la catégorie « aeromobili ». Étant donné que Leonardo ne produit plus ce modèle, on suppose que ces données font référence aux composants ou services connexes et non à l'hélicoptère. Le matériel fait référence à des composants de moteurs et radar, systèmes hydrauliques, des instruments à la documentation technique, en passant par les tourelles.⁶⁷

Categoria n.10 “Aeromobili” (Euro 2,655 mdi), 12 elicotteri multiruolo medio pesante NH90 NFH, 45 elicotteri d’attacco AW129 ATAK, 13 elicotteri medi multiruolo AW139 (15 posti), 6 elicotteri multiruolo AW109 (8 posti), 3 elicotteri multiruolo AW169 (10 posti), 1 elicottero multiruolo AW189 (19 posti), per un valore complessivo di Euro 2,328 mdi circa, i rimanenti 327 mln in parti di aeromobili.

2018 Report to the Senate regarding the export of arms and military equipment, p. 37

En outre, le Ministère de la défense a octroyé des licences pour fournir des formations et services de maintenance à la Turquie en 2018.⁶⁸

N.	N. Ordine	Ministero	N. Autor.	Data	Paese di destinazione	Codice valuta e ammontare	Scadenza Autorizzazione	Stato avanzamento dell'operazione alla data del 31/12/2018
33	2018/0608	DIFESA	061837	23/04/2018	TURCHIA	1.500.000,00 €	22/04/2021	
34	2018/0713	DIFESA	071811	11/05/2018	FRANCIA	10.000.000,00 €	10/05/2021	133.392,00 €
35	2018/0743	DIFESA	070460	09/05/2018	UTUANIA	20.000.000,00 €	08/05/2021	880.775,60 €
36	2018/0749	DIFESA	071809	11/05/2018	CILE	200.000,00 €	10/05/2021	
37	2018/0750	DIFESA	071799	11/05/2018	SINGAPORE	130.000,00 €	10/05/2021	126.489,77 €
38	2018/0764	DIFESA	071903	11/05/2018	SINGAPORE	3.000.000,00 €	10/05/2021	
39	2018/0770	DIFESA	079496	24/05/2018	ARABIA SAUDITA	50.000,00 €	23/05/2021	32.953,00 €
40	2018/0804	DIFESA	082974	31/05/2018	TURCHIA	59.000,00 €	30/05/2021	
41	2018/0806	DIFESA	080712	28/05/2018	INDIA	2.000.000,00 €	27/05/2021	

2018 Report to the Senate regarding the export of arms and military equipment, p. 729

Deux licences ont été octroyées en 2018 et devaient expirer en 2021, et une troisième a été accordée en 2016 et est arrivée à échéance en 2019. D'après les informations de leurs comptes LinkedIn, de nombreux employés de Leonardo semblent avoir été impliqués à différents titres jusqu'à récemment avec le T-129.⁶⁹

Une recherche publiée en décembre 2018 par #ItalianArms, qui fait partie du Projet EU Arms, dirigé par Lighthouse Reports, et le collectif d'investigation Bellingcat, a également conclu que :

- Le Ministère des affaires étrangères italien a octroyé des licences à des entreprises italiennes pour vendre davantage d'hélicoptères à la Turquie, tout en autorisant l'entreprise turque, **Turkish Aerospace Industry (TAI)**, à les produire localement.

- Jusqu'en 2017, les entreprises italiennes étaient étroitement impliquées dans l'approvisionnement de pièces, d'armement, de services de formation et d'assistance technique.
- Des documents officiels du Ministère des affaires étrangères italien, du Ministère du développement économique et de l'Agence des douanes montrent qu'Agusta (ensuite devenu Agusta Westland puis intégré à la division des hélicoptères de Leonardo) a vendu des services et des composants à la Turquie. Ces exportations ont été enregistrées jusqu'en 2017, ce qui montre que Leonardo a servi de sous-traitant. Les données disponibles en 2017 étaient les plus récentes disponibles au moment de la publication.
- L'armée de terre turque a utilisé des hélicoptères T-129 dans l'opération « Rameau d'olivier » dans la région du district d'Afrine dans le nord de la Syrie en janvier 2018. #ItalianArms a vérifié et géolocalisé deux attaques distinctes menées sur le territoire syrien qui utilisaient ces hélicoptères d'attaque.⁷⁰

Une analyse de sources ouvertes montre que la collaboration entre les fabricants italiens et les équipes de production de l'hélicoptère T-129 ATAK en Turquie a continué au moins jusqu'à fin 2019, et que le même hélicoptère d'attaque a été repéré au nord-est de la Syrie pendant l'opération « Printemps de la paix » en 2019. En effet, sur son compte Twitter officiel, Turkish Aerospace Industry a déclaré que le 53e hélicoptère T-129 ATAK avait été livré à l'armée de terre turque le 2 novembre 2019.

Nous avons déterminé qu'à travers le fabricant d'armes Leonardo, l'Italie a octroyé des licences et exporté du matériel, des composants et des services de formation spécifiques à l'hélicoptère T-129 ATAK en Turquie, en observant notamment la collaboration en 2017 et 2018.⁷¹

L'enquête de Lighthouse Reports a publié des vidéos qui montrent l'hélicoptère T-129 ATAK à Afrine.⁷² En janvier 2018, l'armée de terre turque a utilisé le T-129 ATAK dans l'opération « Rameau d'olivier » à Afrine dans le nord de la Syrie. Ces vidéos situent l'hélicoptère T-129 ATAK à la frontière turco-syrienne dans les régions de Maskanli et Mamal Ushaghi.

Déplacement

Opération « Rameau d'olivier »

D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), au moment de l'opération « Rameau d'olivier », d'importants déplacements ont eu lieu depuis Afrine et sa région en janvier 2018. L'OCHA a notamment fait état du déplacement massif des communautés des environs immédiats, ou à une heure de voiture, de Maskanli et Mamal Ushaghi (en particulier Raju, ou Rajo comme on l'appelle en Syrie). L'OCHA précise que ces déplacements ont été provoqués par des attaques aériennes. D'après un rapport publié le 23 janvier 2018 :

« Les 21 et 22 janvier, de nombreux incidents de **pilonnage et de bombardement aérien** ont été signalés. Tandis que la majeure partie des bombardements étaient concentrés sur les communautés proches de la frontière turco-syrienne des sous-districts de Raju, Sharan et Jandairis, des attaques aériennes ont également été signalées dans la ville d'Afrine et sur les communautés voisines. **Les hostilités auraient poussé les habitants**, en particulier les communautés proches de la frontière, **à fuir leurs foyers** pour se réfugier dans des grottes des alentours. La plupart des magasins et entreprises ont fermé. Le déclenchement de l'opération militaire s'est accompagné d'une interruption d'Internet dans une grande partie du district, qui a gravement entravé la communication entre les civils.

Le 21 janvier, les hostilités et bombardements ont continué. Des sources locales ont fait état de **pilonnage sur une ferme avicole qui abritait plusieurs PDI** de la région rurale d'Idleb. L'incident aurait entraîné la mort de sept personnes, dont cinq enfants. **Des attaques aériennes ont également été observées dans les environs du camp de Rubar** (camp de Baselhaya). Ils ont entraîné le **déplacement de 94 familles** depuis le camp vers les villes de Kafer Naya, Deir Jmail et le camp d'Al-Shahbaa dans le sous-district de Tall Rifaat.

Le 22 janvier, des sources locales ont signalé le **déplacement d'environ 5 000 personnes** depuis les communautés frontalières de Bulbul, Shankal, Admanli, Balal Kuy et Ali Bakki vers le centre du district d'Afrine. En l'absence d'un mécanisme de recensement des PDI dans la région, leur nombre total n'a pas pu être confirmé. »⁷³

D'après autre rapport de l'OCHA du 30 janvier 2018 :

« Les rapports indiquent que le déplacement interne des communautés périphériques vers le centre de la région d'Afrine s'est poursuivi pendant la période considérée. Depuis le 20 janvier, on **estime à 15 000 le nombre de PDI** arrivés dans la ville d'Afrine et dans les communautés avoisinantes selon des sources locales, mais aucun mécanisme de contrôle ou processus de recensement ne permet de vérifier le nombre exact de PDI dans la région ». ⁷⁴

En mars 2018, l'OCHA avait enregistré au moins **98 000 personnes déplacées depuis Afrine** pendant les deux mois précédents, pendant l'opération « Rameau d'olivier ». ⁷⁵

Opération « Printemps de la paix »

En octobre 2019, une autre offensive militaire turque a été lancée au nord-est de la Syrie, l'opération « Printemps de la paix ». Comme pour l'opération « Rameau d'olivier », des preuves montrent que le déploiement de l'hélicoptère T-129 ATAK dans la région a coïncidé avec un déplacement massif. Au moins deux de ces hélicoptères ont été repérés dans la première patrouille conjointe américano-turque sur le territoire syrien le 8 septembre 2019. ⁷⁶ Une déclaration officielle a été publiée à cet égard par le Ministère de la défense turc. ⁷⁷

Dans la patrouille conjointe, les troupes TSK du côté turc de la frontière ont rejoint les troupes américaines du côté syrien d'Akçakale, près du village turc d'Ohali. Les hélicoptères ont été actifs pendant cette patrouille. ⁷⁸

Dans le mois qui a suivi l'opération « Printemps de la paix », l'OCHA a signalé que :

« D'après des sources locales, plus de 50 sites ont été touchés le 9 octobre à Ras al-Aïn (à 77 km d'Akçakale, environ 45 km d'Ohali), Tell Abyad (à 39 km d'Ohali, 5 km d'Akçakale), Aïn Issa, Al-Malikiyah le long de la frontière entre la Syrie et la Turquie et des zones à 5 km à l'est de Kameshli au nord-est de la Syrie... Les premiers rapports font état d'**un grand nombre de personnes qui se déplacent, en quête d'un endroit sûr** de Ras al-Aïn à la ville d'Hassaké, Tell Tamer et des villages au sud du district de Ras al-Aïn. On a également signalé que des personnes de Tell Abyad **se déplaçaient vers des villages au sud**, dans le district et la ville de Raqqa, tandis que des personnes de la ville de Kameshli **sont parties vers la campagne**. Avant l'offensive, **environ 900 familles auraient quitté la ville de Tell Abyad à titre préventif**. Le soir même, des rapports non confirmés laissent entendre qu'une grande partie de la population de Tell Abyad et Ras al-Aïn et d'autres zones le long de la frontière a fui, **soit environ 70 000 nouveaux déplacés**. » ⁷⁹

Dans un discours prononcé lors du Conseil de sécurité des Nations Unies du 24 octobre 2019, Ursula Mueller, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, a déclaré : « Au cours des deux dernières semaines, presque **180 000 personnes, parmi lesquelles environ 80 000 enfants, ont fui vers le sud depuis la zone frontalière entre la Turquie et la Syrie**. La plupart des civils en fuite ont trouvé refuge chez des amis et des proches, et d'autres se trouvent dans des camps de déplacement ou des abris collectifs. **Plus de 10 000 personnes ont fui vers l'Irak** depuis le début des opérations récentes ». ⁸⁰

Dans une évaluation rapide des besoins des arrivées dans le camp de Bardarash, dans le gouvernorat de Dohuk en Irak le 18 octobre 2019, la majorité de la population avait été déplacée depuis le nord-est de la Syrie, en particulier de Kameshli (38 %) et Ras al-Aïn (29 %). Trente-trois pour cent ont déclaré avoir fui en raison des attaques aériennes, tandis que 27 % ont déclaré avoir fui par crainte d'autres attaques aériennes. ⁸¹ Dans un autre rapport de données recueillies à Bardarash les 25 et 26 octobre, on estime que 10 725 personnes (environ 2 406 familles) ont été logées dans le camp. Là encore, il s'est avéré que les personnes arrivaient principalement de Kameshli (43 %) et Ras al-Aïn (38 %) ; 43 % ont déclaré avoir fui à cause des attaques aériennes et 17 % par crainte de celles-ci. ⁸² Dans les deux rapports, les autres personnes interrogées ont fui par crainte de l'arrivée des troupes de l'armée de terre dans leur zone.

Pour conclure, dans cette étude de cas, nous avons constaté que :

- L'hélicoptère T-129 ATAK a été utilisé dans les deux offensives militaires dirigées par les Turcs, l'opération « Rameau d'olivier » et l'opération « Printemps de la paix ».
- L'OCHA a fait état de déplacements forcés considérables depuis les zones ciblées par ces offensives militaires, dans lesquelles des hélicoptères T-129 ATAK ont été utilisés.
- Dans les données recueillies dans un camp de réfugiés de l'autre côté de la frontière en Irak, à leur arrivée suite aux offensives militaires, la majorité des personnes ont déclaré avoir fui par peur d'attaques aériennes passées ou futures.
- L'exportation de composants, formation et savoir-faire pour l'hélicoptère T-129 ATAK peut être directement liée au marchand d'armes italien Leonardo.

2. BULGARIE > ÉTATS-UNIS ET ARABIE SAOUDITE > COMBATTANTS ISLAMISTES EN IRAK



ÉQUIPEMENTS	Tube de missile 9M111MB-1 ATGW et roquettes de 73 mm
FABRIQUÉS PAR	Vazovski Mashinostroitelni Zavodi (VMZ) EAD
PAYS ÉMETTEUR DE LA LICENCE D'EXPORTATION	Bulgarie
VENDUS AUX	États-Unis et à l'Arabie Saoudite
UTILISÉS À	Ramadi et à Mossoul, Irak
DÉPLACEMENT	Ramadi, en février 2016, 85 470 déplacés Mossoul, en juillet 2019, il y avait encore 300 000 déplacés

Équipements et exportations :

En 2017, un rapport publié par Conflict Armament Research (CAR)⁸³ a révélé que des armes produites en Europe centrale et orientale avaient été vendues à l'Arabie Saoudite et aux États-Unis avant de finir entre les mains de l'État Islamique (ÉI) sur des champs de bataille en Syrie et en Irak. Le rapport indique⁸⁴ que les expéditions à destination du gouvernement américain ou d'entités gérées par les États-Unis ont enfreint les certificats d'utilisateur final délivrés par les États-Unis à leurs fournisseurs européens ; les armes ont fini en Syrie et en Irak, en violation des conditions des certificats d'utilisateur final. Dans ces certificats, les États-Unis avaient certifié qu'ils seraient les seuls utilisateurs finaux des équipements et s'étaient engagés à ne pas les revendre sans le consentement préalable du gouvernement du fournisseur, qu'ils n'ont jamais sollicité. L'acquisition par les États-Unis d'armes qui ont fini en Syrie et en Irak faisait partie du « programme de 500 millions USD », avec lequel les États-Unis ont tenté de former et d'équiper un groupe de rebelles de 5 000 soldats en vue de renverser l'État Islamique.⁸⁵ Le programme a été abandonné mais a eu des conséquences désastreuses pendant son fonctionnement. Les États-Unis eux-mêmes le reconnaissent. Entre autres, les armes ont fini entre les mains du groupe ennemi que les États-Unis essayaient de renverser.⁸⁶

Les clauses d'incessibilité visent explicitement à garantir à l'État exportateur que l'acheteur ne revendra pas le matériel. Dans le cas des États membres de l'UE, les clauses sont alignées avec des engagements pris en vertu du critère sept de la Position commune de l'UE, qui définit des règles communes régissant le contrôle des exportations d'armes et engage les États membres à évaluer « le bilan du pays destinataire en matière de respect des dispositions relatives à la réexportation » avant de délivrer des licences d'exportation.⁸⁷ Elles servent à éviter que les armes finissent entre les mains de tiers, mais sans surveillance et contrôles adéquats, et avec quasiment aucun mécanisme de responsabilisation, il est facile de contourner les conditions des certificats d'utilisateur final qui font du commerce d'armes une activité particulièrement obscure.

Selon l'organisation CAR, les anciens signataires du Pacte de Varsovie, y compris la Roumanie et la Bulgarie, désormais membres de l'UE, ont fabriqué au moins 28 % et 42 % des armes recensées en Irak et en Syrie respectivement.⁸⁸ La Bulgarie, la Roumanie et l'Irak ont fabriqué quasiment la totalité de l'échantillon de roquettes de 73 mm recensées en Irak après 2010, dont presque 60 % proviennent de la Bulgarie.⁸⁹ La grande majorité des roquettes de 73 mm bulgares, 88 %, ont été produites en 2010 et en 2011, et la quasi-totalité des roquettes roumaines en 2014.⁹⁰ Ces dates sont importantes car elles sont postérieures à la Position commune de l'UE de 2008 sur le commerce des armes, qui définit les règles relatives au contrôle des exportations de technologies et équipements militaires.

Tube de missile fabriqué en Bulgarie exporté aux États-Unis retrouvé à Ramadi :

Un tube de missile 9M111MB-1 ATGW, fabriqué par le marchand d'armes bulgare **Vazovski Mashinostroitelni Zavodi (VMZ) EAD**⁹¹ a été retrouvé entre les mains des forces de l'ÉI par la police fédérale irakienne pendant la bataille de Ramadi, qui a eu lieu entre le 25 novembre 2015 et le 9 février 2016.⁹² La Bulgarie a confirmé qu'elle avait exporté le tube de missile le 12 décembre 2015 vers le ministère américain de la Défense (plus spécifiquement le département de l'Armée), par le biais de l'entreprise américaine Kiesler Police Supply. La licence d'exportation était accompagnée d'un certificat d'utilisateur final délivré par le ministère américain de la Défense, qui spécifiait que les États-Unis seraient les utilisateurs finaux de l'armement en question.⁹³

Le tube est parti de la Bulgarie pour rejoindre les États-Unis avant de finir en Irak, où il a explosé dans la bataille de Ramadi, moins de 60 jours après son exportation depuis l'Europe, en violation de l'accord du certificat d'utilisateur final.

Roquette de 73 mm fabriquée en Bulgarie exportée en Arabie Saoudite et retrouvée à Ramadi :

La police fédérale irakienne a retrouvé une roquette RHEAT-9MA de 73 mm⁹⁴, fabriquée par le marchand d'armes bulgare **Kintex**, portant le numéro de lot ((10))04-11 entre les mains de l'État Islamique pendant la bataille de Ramadi. La Bulgarie a confirmé avoir exporté la roquette vers le ministère de la Défense en Arabie Saoudite en décembre 2014, avec un certificat d'utilisateur final daté du 30.09.1435 AH (correspondant au 27 juillet 2014 EC), déclarant que les équipements seraient utilisés par l'Armée de terre saoudienne et ne seraient pas transférés sans le consentement préalable du fournisseur.⁹⁵

Trajectoire du tube de missile	Trajectoire de la roquette 73 mm
12 décembre 2015 > Exporté de la Bulgarie vers les États-Unis	Décembre 2014 > Exporté de la Bulgarie vers l'Arabie saoudite
9 février 2016 Tube de missile retrouvé à Ramadi, Irak	Février 2016 roquette retrouvée à Ramadi, Irak.

Dans un incident distinct, le 21 décembre 2016, un groupe armé non étatique, connu sous le nom de Jaish al-Nasr, actif dans la région du gouvernorat de Hama en Syrie, a publié des photographies de ses combattants avec des missiles, dont on pense qu'ils provenaient de Bulgarie.⁹⁶

Déplacement de Ramadi

La ville irakienne de Ramadi a subi des destructions considérables pendant l'avancée des forces de l'État Islamique. L'OCHA a déclaré que même avant l'intensification des opérations militaires à l'hiver 2015, la ville avait déjà subi de graves dégâts matériels, dont la destruction d'au moins 80 % des logements.⁹⁷ L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a signalé qu'à partir d'avril 2015, suite au déclenchement de la crise de Ramadi, plus de 505 152 personnes avaient été déplacées de la province d'Al Anbar, dont Ramadi est la capitale.⁹⁸ Une carte produite par le Health Cluster, composée de différentes organisations qui supervisent la réponse humanitaire, indique également qu'en février 2016, 85 470 personnes avaient été déplacées de la ville de Ramadi spécifiquement.⁹⁹

Tube de missile fabriqué en Bulgarie exporté aux États-Unis retrouvé aux environs de Mossoul

Dans la dernière phase de la bataille pour l'est de Mossoul, en janvier 2017, les Forces des opérations spéciales irakiennes ont retrouvé un tube de missile 9M111MB-1 ATGW qui était entre les mains des forces de l'État Islamique à Bartella, une ville située à 20 km à l'est de Mossoul. La Bulgarie a confirmé que le tube en question avait été exporté vers le ministère américain de la Défense (plus spécifiquement le département de l'Armée) à une date non précisée.¹⁰⁰

Les villes d'al-Hamdaniya, Bashiqa et Tel Keppe, situées dans un rayon d'environ 20 km de Mossoul, à l'est, au nord-est et au sud-est, ont été le théâtre de nombreux affrontements. Le 6 août 2014, environ 200 000 Chrétiens ou membres d'autres groupes ethniques et religieux ont été déplacés de force.¹⁰¹ Une fiche de synthèse sur les PDI publiée le 26 juin 2014, basée sur des entretiens menés auprès de 569 personnes, révèle que Bartella a été la destination des déplacés de Mossoul, avant qu'ils ne soient de nouveau déplacés lorsque Bartella a été attaquée.¹⁰²

Un rapport d'évaluation de la situation du centre de premiers soins de Bartella, daté du 23 janvier 2017, immédiatement après que la ville a été libérée de l'État Islamique, indique que :

« Selon des informations récentes, à part quelques familles, appartenant essentiellement au groupe musulman, aucun PDI n'est retourné au centre de Bartella. Les familles chrétiennes avaient été déplacées de la ville vers des régions sûres, dans les camps d'Erbil depuis 2014. L'équipe de DAMA n'a pas pu accéder au centre de premiers soins car il a été détruit et aucun document n'attestait qu'il avait été déminé ou que d'autres bombes y avaient été désamorçées ». ¹⁰³

En juillet 2019, plus de deux ans après la fin des opérations militaires contre l'EI à Mossoul, plus de 300 000 personnes étaient encore déplacées.¹⁰⁴

Au-delà des études de cas ci-dessus, les informations suivantes sont pertinentes à l'égard des lacunes de la surveillance et du contrôle du commerce d'armes :

CAR a trouvé des preuves circonstancielles que les États-Unis ont, à plusieurs reprises, fourni des armes et munitions fabriquées en Europe, qui ont ensuite transité entre les mains des forces de l'opposition syrienne. Comme pour l'Irak, la plupart de ces équipements ont fini chez les forces de l'État Islamique en Syrie.¹⁰⁵ CAR a interpellé les gouvernements européens concernés à ce sujet. La Bulgarie (Commission interministérielle pour le contrôle des exportations et la non-prolifération des armes de destruction massive) n'a pas souhaité répondre aux questions du TNI.

Une enquête de 2016 du BIRN (Balkan Investigative Reporters Network, réseau de reporters d'investigation des Balkans) a révélé que depuis 2012, la Bosnie-et-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie et la République tchèque, la Slovaquie, la Serbie et la Roumanie ont passé un accord de vente d'armes d'une valeur d'au moins 1,2 milliards EUR avec quatre pays soutenant les forces de l'opposition en Syrie. L'essentiel de l'accord implique l'Arabie Saoudite (829 millions EUR). D'après un expert du BIRN :

« Nous n'avons aucun moyen d'évaluer la quantité d'armes exportées. Je pense que 100 % de ces types d'exportations depuis la Serbie, la Slovaquie, la Bulgarie, la Croatie, l'Ukraine, la Roumanie et la République tchèque vers le Moyen-Orient sont détournées. Il s'agit des équipements standard de l'ancien Pacte de Varsovie, qui sont bon marché et produits en masse dans le bloc de l'Est. Ils sont plutôt fiables et également bien connus des pays du Moyen-Orient. Ces importations sont généralement détournées, c'est pour cette raison que vous trouverez peu d'armes américaines ou occidentales chez des groupes armés au Moyen-Orient.

Nous avons publié notre enquête en 2016, concernant un programme d'exportation d'armes de l'ancien Pacte de Varsovie vers (l'Arabie Saoudite] et les EAU, un projet qui impliquait également un soutien du renseignement américain. Depuis, de nombreuses autres exportations en provenance de la Bulgarie, de la Croatie, de la Serbie et du Monténégro ont eu lieu. Les avions partent toujours de Rijeka, Belgrade, Bourgas. Les bateaux partent de Bourgas. »¹⁰⁶

À mesure que différentes nations européennes se sont enrichies avec la vente d'armes, les conflits en Irak et en Syrie se sont intensifiés.

Le BIRN a documenté le volume d'exportations en provenance de différents États membres de l'UE au cours des 10 dernières années.

Les exportations d'armes de la Bulgarie ont atteint un niveau sans précédent en 2016, la valeur totale dépassant un milliard d'euros, dont 52,8 % des exportations, d'une valeur de 536 millions d'euros, étaient à destination du Moyen-Orient.¹⁰⁷

Les exportations d'armes de la Roumanie ont augmenté en 2017, évaluées à presque 187 millions d'euros selon un rapport du ministère des Affaires étrangères. Les ventes de licences ont atteint 263 millions d'euros. Le principal client était les États-Unis, qui ont acheté plus de 77 millions d'euros de fusils, fusils semi-automatiques, mitrailleuses, pistolets, composants de fusils, munitions et pièces et équipements pour avions et hélicoptères militaires en 2017.¹⁰⁸

En 2016, la Croatie a considérablement augmenté ses ventes de munitions issues de l'ex-Yougoslavie qui dataient de la période de la guerre. Les données de l'ONU sur le commerce indiquent qu'avant 2012, la Croatie exportait moins d'un million d'euros de munitions par an. Mais avec le début de la guerre en Syrie, ses exportations sont passées de 4,7 millions d'euros en 2012 à 82 millions en 2016. La Croatie a tenté de dissimuler cette activité en éliminant les informations clés, telles que la destination finale des exportations, dans les rapports officiels.¹⁰⁹

À mesure que différentes nations européennes se sont enrichies avec la vente d'armes, les conflits en Irak et en Syrie se sont intensifiés. D'après l'OIM, entre janvier 2014 et août 2015, il y avait 3 171 606 PDI (soit 528 601 familles) en Irak, réparties sur 103 districts et 3 522 sites différents. La grande majorité, 87 %, ont été déplacés des trois districts dans lesquels les forces de l'État Islamique étaient actifs.¹¹⁰

Dans une résolution du 14 novembre 2018 concernant la Position commune sur le commerce des armes, le Parlement européen a déclaré qu'il :

« est consterné par les quantités d'armes et de munitions fabriquées dans l'UE, qui ont été trouvées dans les mains de l'EIL/Daech en Syrie et en Irak; prend acte du non-respect effectif par la Bulgarie et la Roumanie de la position commune en ce qui concerne les retransferts qui violent les clauses du certificat d'utilisateur final; invite tous les États membres à s'opposer à des transferts similaires à l'avenir, notamment vers les États-Unis et l'Arabie saoudite, et invite le SEAE et les États membres, en particulier la Bulgarie et la Roumanie, à expliquer, au sein du groupe COARM mais aussi publiquement, devant la Sous-commission «sécurité et défense» (SEDE), quelles mesures ont été prises dans ce domaine; invite le SEAE à examiner les nombreux cas mis au jour par le récent rapport du Conflict Armament Research et à rechercher des méthodes plus efficaces pour évaluer les risques liés au détournement au sein du groupe COARM et des autres instances pertinentes, y compris en obligeant, dans le cadre de la procédure d'évaluation, les États membres à refuser d'octroyer des autorisations d'exportation s'il existe un risque manifeste que la technologie ou les équipements militaires devant être exportés puissent être détournés; décide de lancer une enquête dans ce domaine ».¹¹¹

Pour conclure, dans cette étude de cas, nous avons constaté que :

- Des tubes de missile et roquettes de 73 mm spécifiques ont été exportés de la Bulgarie vers l'Arabie saoudite et les États-Unis dans le cadre de différentes exportations d'armes.
- Lesdits armements ont ensuite été récupérés auprès des forces de l'État Islamique pendant la bataille de Ramadi en février 2016 et à Mossoul en 2017.

- La délivrance de certificats d'utilisateur final n'a eu aucun effet sur le lieu où les armes ont été utilisées en dernier lieu.
- En outre, différentes nations européennes ont augmenté leurs ventes d'armes en alimentant les conflits en Syrie et en Irak.
- Bien que le Parlement européen ait émis une résolution en 2018 concernant la vente d'armes qui avaient fini entre les mains des forces de l'État Islamique en Syrie et en Irak, celle-ci manquait de conviction, et le mal était déjà fait. En parallèle, des millions de personnes avaient été déplacées des deux pays, la plupart en direction de l'Europe dans le sens inverse à celui des armes qui les avaient déplacées.

3. FRANCE, ALLEMAGNE, ROYAUME-UNI > TURQUIE > AZERBAÏDJAN > HAUT-KARABAGH



ÉQUIPEMENTS	Drones Bayraktar TB2
FABRIQUÉS PAR	Le TB2 est fabriqué par l'entreprise turque Baykar Makina. Les micromunitions MAM-L et MAM-C utilisées sur le TB2 sont fabriquées par l'entreprise turque Roketsan
PAYS ÉMETTEURS DE LA LICENCE D'EXPORTATION	France, Allemagne et Royaume-Uni
VENDUS À LA	Turquie puis à l'Azerbaïdjan
UTILISÉS DANS LE	Haut-Karabagh, un territoire disputé par l'Azerbaïdjan et l'Arménie
DÉPLACEMENT	90 000

Équipements et exportations :

Le 27 septembre 2020, un conflit de six semaines a éclaté dans le Haut-Karabagh, un territoire que l'Azerbaïdjan et l'Arménie se disputent depuis plusieurs décennies. Un accord de paix a été négocié par la Fédération de Russie, mettant fin aux combats en novembre. La région est cependant loin d'être stable.¹¹² Ce conflit ouvre une nouvelle page de la guerre moderne car l'Azerbaïdjan s'est surtout appuyé sur sa flotte de drones, fournis par Israël et la Turquie, pour rechercher et détruire les systèmes d'armements arméniens, anéantissant sa force militaire pour finir par faire basculer l'équilibre des forces en sa faveur.¹¹³ Les analystes de la paix et des conflits ont constaté que cette guerre prouvait qu'une guerre moderne peu coûteuse, utilisant des équipements à commande numérique, pouvait considérablement modifier le cours d'un conflit armé. Elle montre également combien les drones peuvent être mortels.

Parmi les différents drones déployés par l'Azerbaïdjan, le Bayraktar TB2 turc fabriqué par **Baykar Makina** était dominant. On considère qu'il a changé la donne dans différents conflits, par exemple en Libye, dans le nord de la Syrie ainsi que dans la guerre contre le PKK Kurde. L'utilisation du Bayraktar TB2 dans la guerre de six semaines a attiré l'attention des détracteurs du commerce des armes qui se sont penchés sur sa fabrication. Le Bayraktar TB2 est assemblé en Turquie mais contient plusieurs composants essentiels qui proviennent d'États membres de l'UE, dont l'Autriche, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni (qui faisait toujours partie de l'UE au moment de la fabrication des drones). Les composants les plus meurtriers du TB2 sont les missiles et le râtelier à bombe utilisé pour les fixer au drone. Ce sont essentiellement ces composants qui en font une arme meurtrière. Depuis 2014, le Royaume-Uni exporte le râtelier à bombe Hornet vers la Turquie, transformant ainsi un drone en arme mortelle.¹¹⁴

En ce qui concerne le Royaume-Uni et l'exportation de missiles, Ceri Gibbons, militant et chercheur du collectif Brighton Against the Arms Trade, a soumis une demande d'accès à l'information auprès du gouvernement britannique concernant les râteliers à bombe/lance-missiles Hornet. Une réponse officielle du gouvernement datée du 4 août 2020 révèle que 11 licences d'exportation individuelles standard ont été octroyées entre 2014 et 2018 à l'entreprise **EDO MBM** basée à Brighton, autorisant l'exportation d'un nombre non divulgué de lance-missiles hornet et de râteliers à bombe hornet à l'entreprise turque **Roketsan**. Grâce à son expertise dans le domaine de la surveillance et de la documentation des exportations d'armes, Ceri Gibbons a affirmé que « en comparant les images de la conception interne du râtelier à bombe du Baykar (datant de mai 2020) qui a été tiré dans le Haut-Karabagh en octobre 2020, avec celles des schémas du brevet du râtelier à bombe Hornet déposé par EDO, nous constatons qu'ils sont quasiment identiques. La suspension des licences d'exportation militaire à la Turquie par le Royaume-Uni n'a duré que quelques mois et a depuis été tranquillement levée. La dernière divulgation du gouvernement britannique en vertu du FOIA (Freedom of Information Act) suggère qu'EDO a demandé de nouvelles licences pour exporter les systèmes de missile Hornets vers la Turquie depuis la levée de la suspension. Nous poursuivons notre procédure pour découvrir d'autres informations. »

Comme le râtelier à bombe, le drone contient également une batterie thermique, composant essentiel de l'armement meurtrier situé à l'intérieur des munitions MAM-C et MAM-L. Il s'avère que ces batteries thermiques ont été produites chez **ASB Aérospatiale**, entreprise basée à Bourges, France, en 2019.¹¹⁵ Plusieurs codes figurant sur les équipements retrouvés correspondent également au code OTAN de l'entreprise. ASB Aérospatiale fait partie de ASB Group, une entreprise Saft et Airbus.¹¹⁶ Sa collaboration avec Roketsan est également mentionnée dans différents documents promotionnels.¹¹⁷

L'Allemagne a également contribué à armer les drones turcs en transférant des compétences et en exportant des charges tandem, systèmes d'explosifs complexes conçus pour détruire des cibles blindées. L'entreprise impliquée dans cet échange est **TDW**, entièrement détenue par le fabricant de missile européen **MBDA**, qui est quant à lui détenu par l'entreprise franco-allemande **Airbus**, l'entreprise britannique **BAE Systems** et l'italien **Leonardo**.¹¹⁸

Outre l'Europe, le Canada a suspendu ses licences d'exportation à la Turquie face aux accusations selon lesquelles les drones fabriqués en Turquie, fournis avec des composants canadiens, avaient été utilisés dans le Haut-Karabagh.¹¹⁹

Déplacement

Pendant le conflit de six semaines, un nombre important de personnes ont été déplacées. Un rapport publié par le défenseur des droits du Haut-Karabagh a déclaré que

« En conséquence des hostilités de la part de l'Azerbaïdjan et de **frappes aveugles, ciblées et systématiques à l'encontre de biens de caractère civil, environ 60 % (plus de 90 000 personnes) de la population du Haut-Karabagh a fui ses foyers pour se réfugier dans des endroits plus sûrs.** Certaines personnes sont allées rejoindre d'autres agglomérations dans le pays et d'autres sont parties pour la République d'Arménie. L'écrasante majorité de la population actuelle doit vivre dans des abris pour éviter les frappes aveugles et ciblées des Azerbaïdjanais. C'est la raison pour laquelle des centaines d'enfants, de femmes, de personnes âgées, de personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables vivent non seulement dans la crainte constante pour leur sécurité et dans la terreur psychologique, mais sont également privés de certains droits fondamentaux et conditions décentes, tels que la nourriture, les soins de santé, l'éducation, etc. Les enfants qui sont restés dans le pays sont privés d'éducation, les

écoles étant fermées à cause des attaques azerbaïdjanaises dans les quartiers civils. Et les enfants qui ont quitté le pays pour rejoindre la République d'Arménie ont des difficultés d'intégration dans leurs nouveaux environnements et écoles ». ¹²⁰

Suite à la mise en œuvre de l'accord de paix négocié par la Russie, environ 25 000 personnes ont regagné leurs foyers. Toutefois, l'accord de paix ayant impliqué la cession du territoire à l'Azerbaïdjan par l'Arménie, la majorité des déplacés dans ce conflit ne regagneront probablement pas leurs foyers car ils ont été affectés à d'autres juridictions et les frontières nationales dans lesquelles ils vivaient ont été redessinées. ¹²¹

Pour conclure, cette étude de cas met en évidence la complexité des chaînes d'approvisionnement du commerce d'armes. Des composants fabriqués en France, en Allemagne et au Royaume-Uni et dans d'autres pays, sont exportés en Turquie où des drones meurtriers sont assemblés grâce aux connaissances partagées par les États membres de l'UE. Ces drones sont ensuite vendus à l'Azerbaïdjan et utilisés dans un conflit qui a poussé au moins 90 000 personnes à fuir leurs foyers, que la plupart ne pourront probablement jamais regagner. Les analystes du conflit s'accordent à dire que cette guerre particulière marque un nouveau point de départ dans l'utilisation d'armes mortelles et la destruction et la dévastation qui en découlent. Les armes utilisées ont été un facteur déterminant puisqu'elles ont favorisé l'Azerbaïdjan dans les négociations de la trêve.

Le TB2 est rapidement devenu populaire dans la région, plusieurs pays étant impliqués dans des conflits actifs ou latents, parmi lesquels la Libye, la Serbie et l'Ukraine. La concurrence a élargi le marché des armes de haute technologie, qui sont majoritairement produites et continueront certainement à être fournies par les mêmes entreprises basées dans les mêmes pays européens de l'UE qui ont contribué au développement de ce système. ¹²²

4. BULGARIE > SERBIE > RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



ÉQUIPEMENTS	Fusils d'assaut
FABRIQUÉS PAR	ARSENAL
PAYS ÉMETTEUR DE LA LICENCE D'EXPORTATION	Bulgarie
UTILISÉS DANS	République démocratique du Congo (parfois par l'intermédiaire de la Serbie)
UTILIZADOS EN	la région du Nord-Kivu
DÉPLACEMENT	523 000

Équipements et exportations :

Des fusils d'assaut fabriqués en Bulgarie sont régulièrement exportés en RDC, parfois directement, mais souvent en passant par la Serbie.

Une analyse des rapports nationaux présentés par la Bulgarie au Registre des armes classiques de l'ONU (UNROCA) montre qu'en 2013¹²³ et en 2015,¹²⁴ la Bulgarie a exporté des armes directement vers la RDC. En 2013, elle a exporté six obusiers (pièces d'artillerie de gros calibre) de 152 mm, 860 mitrailleuses légères et 300 lance-grenades portatifs, amovibles et montés. En 2015, elle a exporté six obusiers de 152 mm supplémentaires.

En 2017, elle a exporté 920 fusils d'assaut et 114 mitrailleuses légères vers la Serbie, qui ont ensuite été exportés vers la RDC.¹²⁵ Les dates sont importantes. En décembre 2016 et en mai 2017, l'UE a imposé des sanctions contre 14 individus, soit un gel des avoirs et une interdiction de visa pour l'Union européenne en réponse « aux entraves au processus électoral en RDC et aux violations des droits de l'homme qui y étaient liées. »¹²⁶ Parmi les personnes visées figuraient Ilunga Kampete, commandant de la garde républicaine ; Gabriel Amisi Kumba, commandant de l'armée congolaise (FARDC) dans la région occidentale du pays ; Ferdinand Ilunga Luyolo, commandant de l'unité anti-émeute, la Légion nationale d'intervention (LENI) de la Police nationale congolaise ; Celestin Kanyama, commissaire de la Police nationale congolaise (PNC) à Kinshasa ; John Numbi, ancien inspecteur général de la Police nationale congolaise ; Roger Kibelisa, chef du département de la sécurité intérieure de l'Agence nationale du renseignement ; et Delphin Kahimbi, chef du service du renseignement militaire.¹²⁷ Tous ces hommes étaient des agents de l'État congolais.

Cette étude de cas illustre l'inefficacité et la futilité de la surveillance et des contrôles du commerce des armes qui sont en place actuellement. Pendant que l'UE sanctionnait des agents de l'État congolais pour violation des droits de l'homme, des armes fabriquées dans l'UE (dans ce cas, en Bulgarie) étaient exportées, via la Serbie, pour équiper ces mêmes organismes gouvernementaux qui avaient employé les agents sanctionnés par l'UE.

En outre, les armements exportés en 2013 et en 2015, bien que ces faits aient été antérieurs aux troubles de 2016 et 2017 qui ont donné lieu aux sanctions, ont probablement été utilisés lors des troubles, étant donnée la durée de vie fonctionnelle d'une arme à feu. À nouveau, cela souligne l'inefficacité des contrôles du commerce des armes, qui autorisent des exportations vers des régions qui ne sont pas en conflit (bien que la RDC soit en conflit depuis plusieurs décennies). Dans de nombreuses régions instables, des vagues de conflit vont et viennent et risquent d'exploser à tout moment. À présent, rien n'empêche les États d'exporter des armes vers des pays en plein conflit armé. Comme le montre cette étude de cas, la Bulgarie et la Serbie ont dûment signalé les armes qu'elles avaient exportées vers la RDC, mais sans que cela ait de conséquences par rapport au TCA ou à l'UE dans le cas de la Bulgarie.

Grâce aux techniques de renseignement issu de sources ouvertes, nous avons localisé des images d'armements fabriqués par le marchand d'armes bulgare **ARSENAL**¹²⁸, nous avons notamment identifié un modèle de mitrailleuse légère ainsi qu'un fusil d'assaut et une grenade à main.



Des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) montent la garde après une prétendue attaque des rebelles des Allied Democratic Forces (ADF), qui ont tué une femme et kidnappé quatre enfants et un homme à Beni le 11 novembre 2018.^{129, 130} Credit: JOHN WESSELS/AFP via Getty Images



Des soldats des FARDC vont fumer une cigarette chacun leur tour à leur base militaire le 6 octobre 2018 à l'extérieur d'Oicha. Les attaques des bases des FARDC par des ADF, en quête d'armes, de munitions et de médicaments, sont devenues plus courantes. Elles ont généralement lieu le week-end et la nuit.^{131, 132} Credit: JOHN WESSELS/AFP via Getty Images

D'importants déplacements ont eu lieu depuis Beni et Oicha à l'époque où ces soldats ont été photographiés avec des armes bulgares.

Déplacement

Selon l'Observatoire des déplacements internes (IDMC), en décembre 2020, il y avait 5,2 millions de PDI en RDC, en conséquence du conflit armé.¹³³ En 2013, il documentait le déplacement forcé d'un million de personnes du fait du conflit. La même année, la Bulgarie exportait six systèmes d'artillerie de gros calibre, 860 mitrailleuses et 300 lance-grenades. De nouveau en 2017, l'IDMC faisait état de 2,1 millions de nouvelles PDI, coïncidant avec l'exportation d'armes fabriquées en Bulgarie, via la Serbie, vers la RDC.¹³⁴

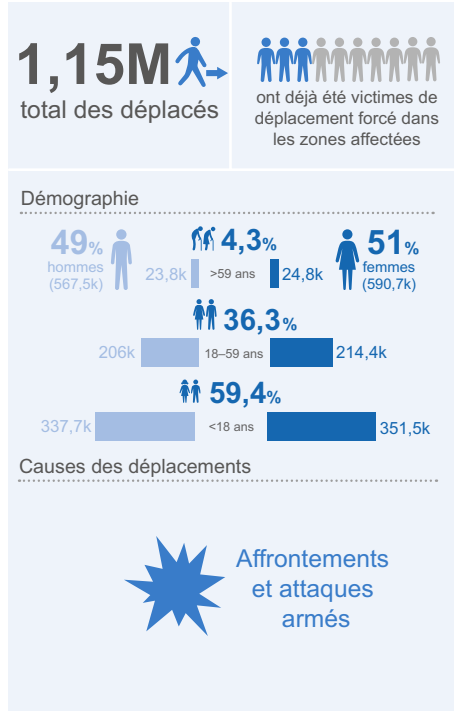
En 2018, un rapport publié par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme s'est penché sur la « situation chronique sur les territoires de Masisi et Lubero, où les Nations Unies ont répertorié au moins 324 victimes d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires, 832 victimes de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant, 173 victimes de viol ou autres violences sexuelles (114 femmes, 85 enfants et un homme), et 431 victimes de travail forcé ». ¹³⁵ Les Nations Unies constatent que les civils continuent d'être les principales victimes de la dégradation des conditions de sécurité, que des « femmes et des enfants sont souvent kidnappés à des fins d'exploitation sexuelle, avec des viols et des viols collectifs » commis par des groupes armés et parfois par des soldats des FARDC. Le rapport indique également que la violence sur les territoires de Masisi et Lubero a provoqué des déplacements forcés massifs, et identifie les forces de sécurité de l'État comme étant responsables d'un tiers des violations des droits de l'homme documentées, à savoir les FARDC et la Police nationale congolaise (PNC).

Pour en revenir aux résultats de nos recherches menées à l'aide du renseignement issu de sources ouvertes, nous avons pu vérifier que les soldats des FARDC postés à Beni et Oicha, à proximité immédiate de Masisi et Lubero, possédaient des armements ASENAL fabriqués en Bulgarie qui avaient été exportés en RDC. Les Nations Unies ont découvert que les FARDC étaient responsables d'au moins 20 % des violations des droits de l'homme recensées dans la région.

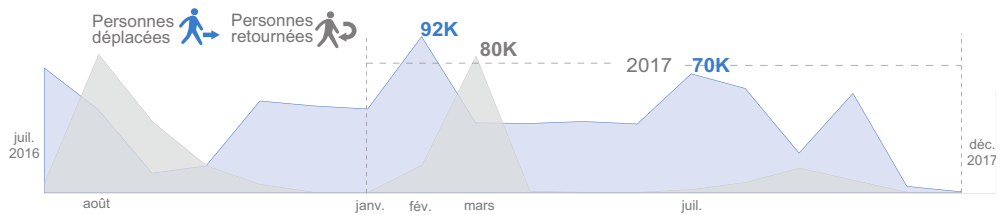
En 2017, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a signalé que 523 000 personnes avaient été déplacées de la région du Nord-Kivu, qui comprend les territoires de Lubero, Masisi, Beni et Oicha,¹³⁶ où nous avons établi que des armes exportées par l'UE avaient été utilisées dans le conflit armé à cette période. Nous pouvons donc être raisonnablement certains que les armes européennes ont contribué aux troubles et déplacements forcés en nous basant sur des images photographiques et des rapports narratifs.



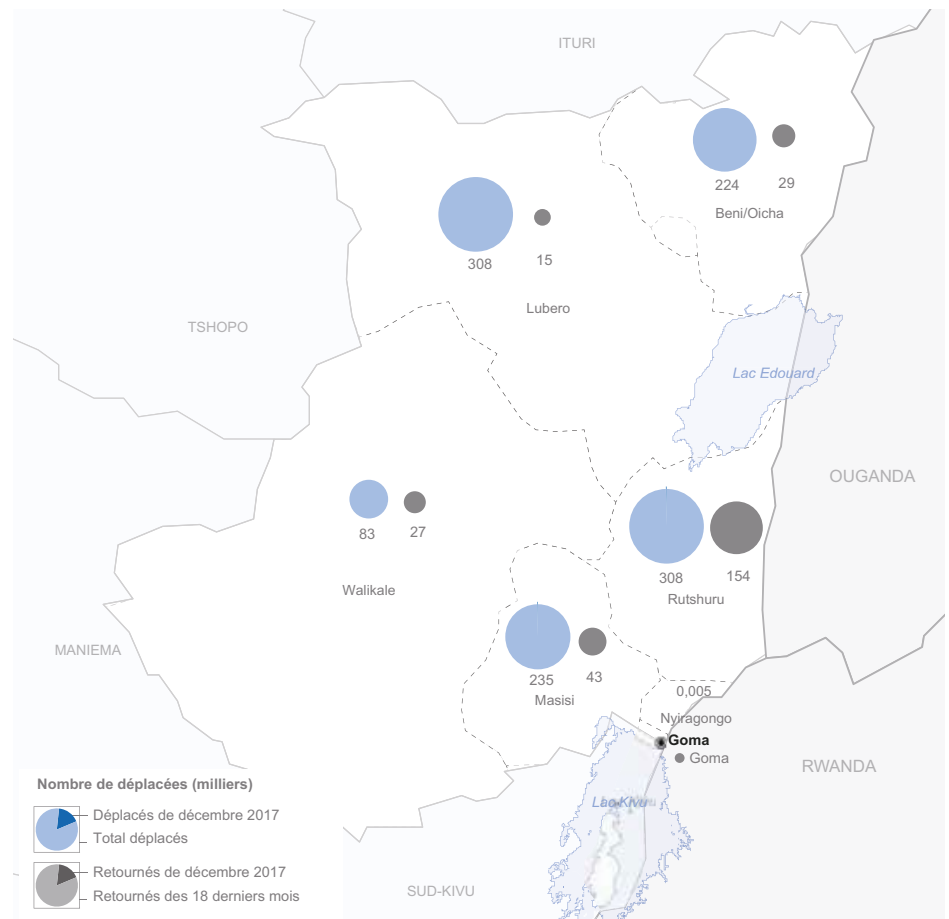
Plus de 25% des personnes déplacées dans l'ensemble de la RDC se trouvent au Nord-Kivu. Fin décembre 2017, 1 150 000 personnes déplacées ont été enregistrées, dont 523 105 seulement en 2017. 70% d'entre eux se retrouvent dans les territoires de Lubero, Rutshuru et Masisi. 95% des déplacés se sont installés dans des familles d'accueil et 5% dans les sites de déplacés. Près de 125 000 personnes sont retournées dans leurs milieux d'origine en 2017, principalement dans les territoires de Rutshuru, Beni et Lubero. Le nombre élevé de déplacements est dû à la recrudescence des affrontements entre les groupes armés et des opérations militaires contre ces groupes.



Tendance mensuelle des mouvements au cours des 18 derniers mois



Répartition des déplacés et retournés par territoire

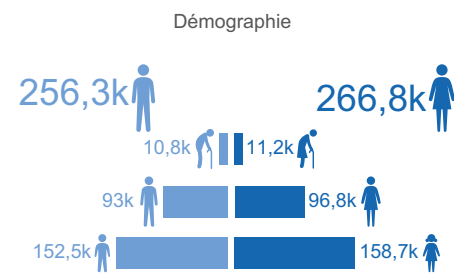


Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

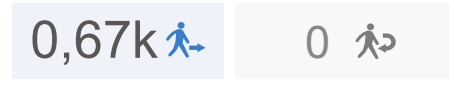
Date de création: 31 janvier 2018

Sources: Commissions Mouvements de Populations (CMP), OIM, DPS, CARITAS | Feedback: ocharcdc@un.org | www.unocha.org/drc | www.reliefweb.int | https://rdc.humanitarianresponse.info/fr | Twitter: @UNOCHA_DRC

Mouvements de population de 2017



Mouvements de population de décembre

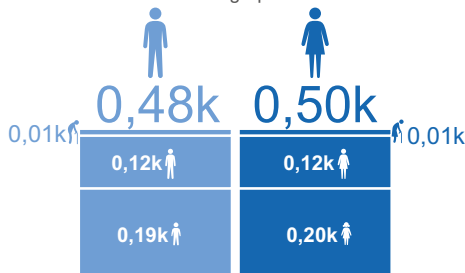


Nature d'hébergement



Sites

Démographie



5. ITALIE > LIBYE



ÉQUIPEMENTS	patrouilleurs rapides italiens de type Bigliani
FABRIQUÉS PAR	Intermarine
PAYS ÉMETTEUR DE LA LICENCE D'EXPORTATION	Italie
DONATION AU	gouvernement d'union nationale de la Libye, utilisés par la marine et les garde-côtes libyens
UTILISÉS DANS	la Méditerranéenne

Cette dernière étude de cas démontre que le commerce des armes européen a non seulement contribué grandement à provoquer le déplacement forcé et une migration massive, mais qu'il est également impliqué dans le refoulement des migrants pour les empêcher d'entrer sur le territoire européen. Les recherches du TNI ont largement documenté que les politiques d'externalisation de l'UE favorisent activement, soutiennent et financent la détention des migrants, la militarisation des itinéraires migratoires dans des pays tiers et aux frontières de l'Europe, ainsi que la déportation de ceux qui parviennent à pénétrer la « forteresse de l'Europe », qui sont souvent renvoyés dans des pays tiers dangereux ou dans leur pays d'origine.¹³⁷ Par conséquent, nous ne nous attarderons pas sur des sujets qui ont été traités dans des recherches précédentes. Nous proposons cette étude de cas pour montrer à quel point le commerce d'armes de l'Europe est ancré dans ses politiques frontalières et migratoires. Nous nous inspirons du travail de Forensic Architecture, qui a utilisé des techniques de renseignement issu de sources ouvertes pour identifier les bateaux de patrouille italiens utilisés dans les eaux internationales de la Méditerranée en novembre 2017 dans une opération pendant laquelle les garde-côtes libyens ont repoussé 47 personnes qui fuyaient la côte, et à l'issue de laquelle au moins 20 personnes se sont noyées. 59 autres personnes ont été secourues par Sea Watch, une ONG européenne qui participe au sauvetage des migrants en mer, puis amenées en Europe.

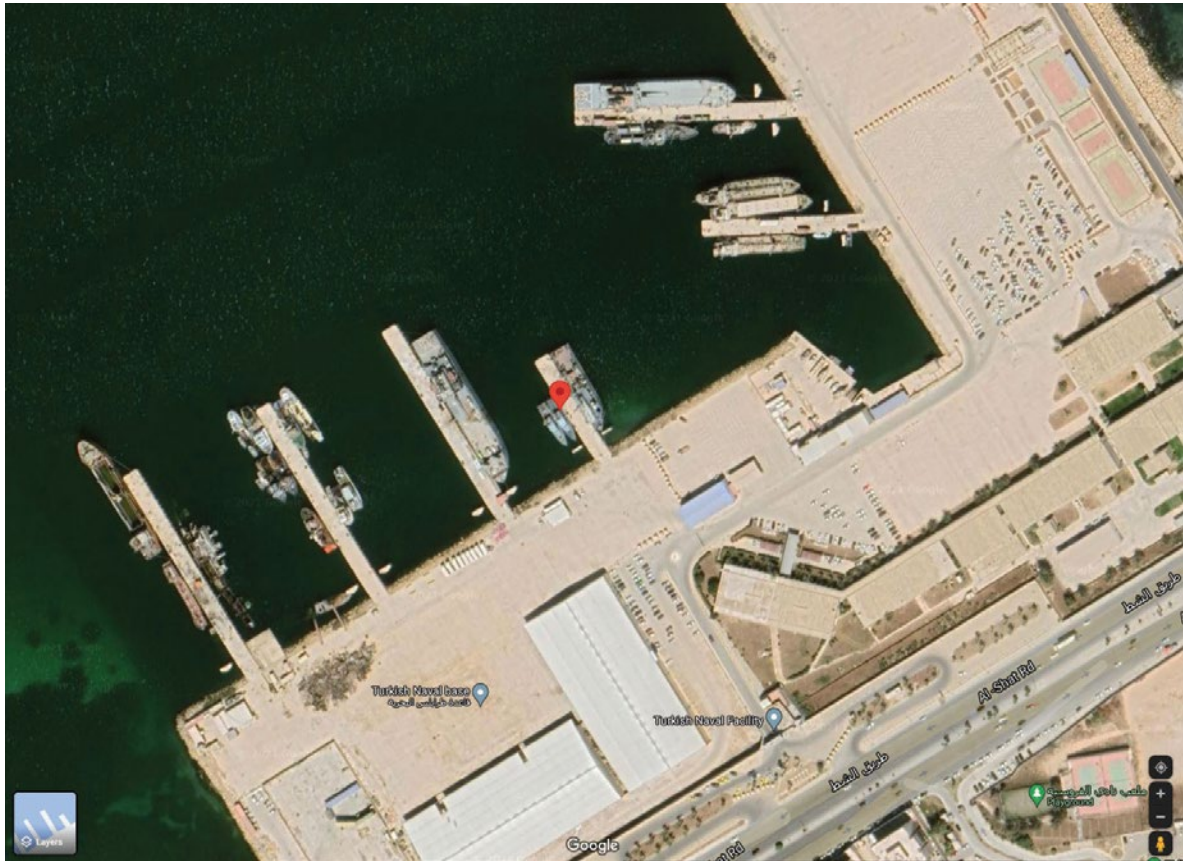
Équipements et exportations :

En mai 2017, l'Italie a fait don de quatre bateaux de patrouille fabriqués par **Intermarine**, à la Libye pour sa Marine et ses garde-côtes.¹³⁸



Bigliani Class Patrol Boat'

Une cérémonie s'est tenue à l'occasion à Tripoli, à laquelle a assisté le ministre de l'Intérieur italien, Marco Minniti, et son homologue libyen, Fayez al-Sarraj, président du Conseil présidentiel de Libye.¹³⁹ Le gouvernement italien a également dispensé des formations à la Marine et aux garde-côtes libyens.¹⁴⁰ Deux navires, dont les mesures et la ligne correspondent à celles des bateaux de patrouille du modèle Bigliani,¹⁴¹ ont été amarrés dans la base navale d'Abu Sitta à Tripoli le 14 mai 2017.¹⁴²



Le 15 mai 2017, l'ambassade italienne en Libye a publié des photos de deux des bateaux de patrouille offerts sur son compte twitter officiel.¹⁴³

La formation et les bateaux que l'Italie a fournis à la Marine et aux garde-côtes libyens ont ensuite été utilisés pour empêcher les migrants de quitter la Libye, comme en ont témoigné plusieurs organisations de la société civile opérant dans les eaux de la Méditerranée.

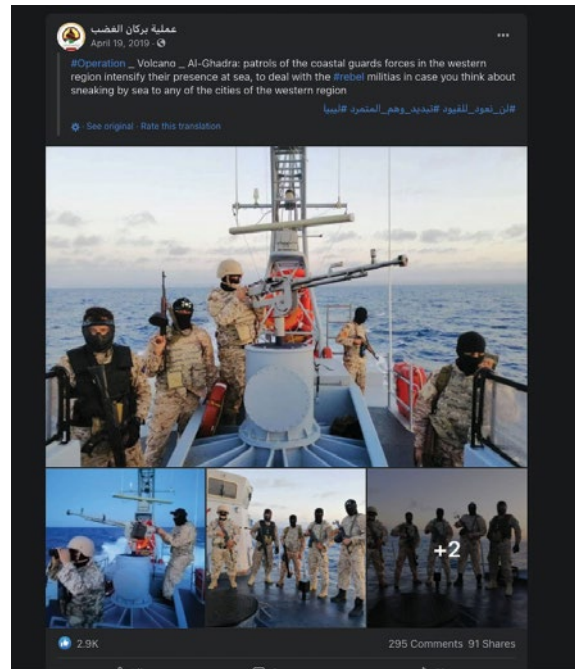


Dans une de ses enquêtes, Forensic Architecture¹⁴⁴ a constaté que l'un des bateaux italiens, portant le numéro de référence 648, avait été utilisé par les garde-côtes libyens dans une opération les 5 et 6 novembre 2017 dans laquelle au moins 20 personnes se sont noyées. Dans la vidéo de l'opération filmée par Sea Watch, on peut voir que les garde-côtes libyens ne réagissent pas tout de suite lorsque le zodiaque chavire. Et quand ils finissent par se mobiliser, ils tendent plutôt à faire obstacle au sauvetage qu'à venir en aide aux réfugiés. Ils utilisent les cordes pour fouetter les personnes secourues qui sont montées à bord du navire de patrouille libyen. Les personnes ont une telle crainte des autorités libyennes que certaines préfèrent retourner dans l'eau, risquant de se noyer, plutôt que d'être ramenées en Libye et détenues dans des conditions barbares. La vidéo montre que lorsque l'opération touche à sa fin, le navire de patrouille libyen démarre à toute vitesse alors qu'une personne est encore suspendue à l'échelle du bateau. C'est seulement sur ordre d'un hélicoptère italien, qui participait également à l'opération de sauvetage, que le garde-côte arrête le moteur pour faire monter la personne à bord. Les garde-côtes libyens, en violation directe du droit international des droits de l'homme et du droit maritime international, ne montrent aucun respect pour la vie et la dignité humaines, et font preuve d'un manque total de compétences et de professionnalisme dans la gestion d'un sauvetage en mer, malgré la formation qui leur a été dispensée (par les Italiens). Les échecs abominables des garde-côtes libyens apparaissent d'autant plus graves lorsqu'on les compare avec la réaction de l'équipe de Sea Watch, ce qui montre bien que de tels échecs ne sont ni accidentels ni involontaires, mais qu'ils s'inscrivent bien dans une politique délibérée. La Libyan Cloud News Agency a diffusé une vidéo le 6 novembre 2017 dans laquelle on voit le même bateau de patrouille Bigliani arriver dans le port d'Abu Sittah avec les 47 personnes que les garde-côtes ont capturées à son bord.¹⁴⁵

Il ne s'agit là que d'une étude de cas qui documente la violence, l'illégalité et le manque de professionnalisme dont font preuve les garde-côtes libyens qui ont été équipés, formés et financés par l'Italie et d'autres pays de l'UE.

Les bateaux ont non seulement été utilisés dans le refoulement de migrants, mais également dans le conflit armé interne de la Libye.¹⁴⁶ En 2019, des images ont été publiées sur le compte Facebook du Burkan Al-Ghadab Operation Media Centre, montrant le même bateau de patrouille du modèle Bigliani.¹⁴⁷ Bien que ces bateaux aient été donnés à la Libye sous prétexte de mener à bien des opérations de sauvetage de civils en mer, les images montrent clairement qu'une mitrailleuse a été montée sur le bateau de patrouille et que le personnel à bord a été entraîné et équipé pour des opérations militaires.¹⁴⁸ Dans un autre cas, le constructeur naval néerlandais **Damen** a exporté des bateaux censés être destinés à un usage civil et donc sans licence d'exportation d'armes à la Libye. Des mitrailleuses ont cependant été montées sur ces bateaux par la suite, qui ont été utilisés dans des opérations violentes.¹⁴⁹

Cela montre clairement que des équipements à double usage, qu'ils soient vendus ou donnés pour un usage civil, peuvent rapidement être transformés en armes mortelles.



Déplacement

Depuis plusieurs années, la Libye n'est pas un pays sûr, comme le confirme un rapport de l'UNHCR.¹⁵⁰ C'est pour cela que l'UNHCR a demandé instamment aux États de ne pas renvoyer de personnes sauvées en mer en Libye.

« La situation actuelle en Libye est caractérisée par une fragmentation politique et militaire, des hostilités armées entre les forces du Gouvernement d'Union Nationale (Government of National Accord, GNA) et les Forces Armées Arabes Libyennes (LAAF) commandées par le Général Khalifa Haftar, la prolifération de groupes armés et un climat général de non-droit, ainsi que par une détérioration de la situation des droits de l'homme. Depuis 2014, les conflits armés prolongés entre groupes armés rivaux ont provoqué un grand nombre de victimes civiles, entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes, perturbé l'accès des populations aux services et aux moyens de subsistance de base, et détruit les infrastructures vitales. En 2019, les conflits armés et l'instabilité politique ont eu un impact direct sur la vie d'un quart de la population. L'insécurité et le manque de gouvernance ont favorisé le développement d'activités illicites, permettant la corruption, le trafic de personnes et la traite des êtres humains, ce qui a accru l'instabilité dans le pays. Le conflit armé a touché les grandes villes, y compris Tripoli, la capitale, et les actes de violence persistent dans de nombreuses régions du pays. En mai 2020, le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général des Nations Unies pour la Libye a exprimé la crainte que le conflit « s'envenime, s'enlise et dégénère. » De multiples initiatives de cessez-le-feu n'ont pas réussi à l'endiguer. »¹⁵¹

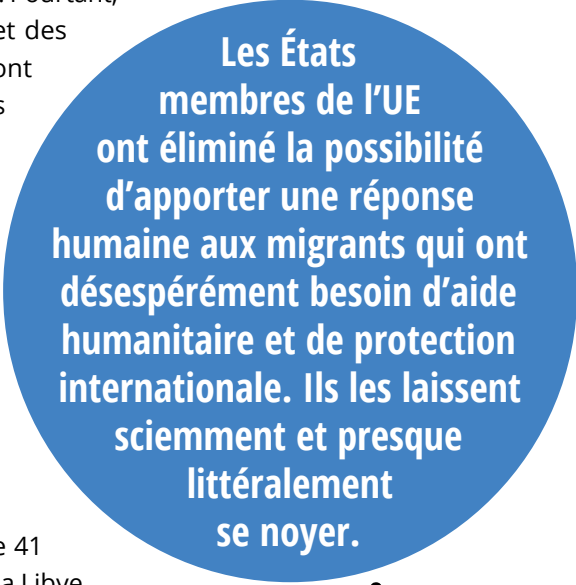
Le fait que la Libye n'est pas un pays sûr est largement établi et accepté. Pourtant, l'UE et ses États membres continuent à fournir des équipements et des formations aux garde-côtes libyens et à la Marine libyenne, qui sont ensuite utilisés contre la population, y compris les migrants, pour les contenir sur la rive Sud de la Méditerranéenne et les empêcher de gagner les rives européennes. En empêchant les organisations de la société civile de mener à bien des opérations de sauvetage en Méditerranée et en les criminalisant, et en réorientant l'objectif d'aide humanitaire des navires européens vers des missions d'application de la loi et de lutte contre le trafic, les États membres de l'UE ont éliminé la possibilité d'apporter une réponse humaine aux migrants qui ont désespérément besoin d'aide humanitaire et de protection internationale. Ils les laissent sciemment et presque littéralement se noyer.

L'OIM a rapporté que fin 2020, il y avait 571 464 migrants de plus de 41 nationalités différentes en Libye.¹⁵² Nombre d'entre eux traversaient la Libye en tentant d'arriver en Europe et ne pensaient pas parvenir à leur destination finale.

Un grand nombre de ces personnes bloquées en Libye proviennent de pays en situation d'instabilité et de conflit armé. Dans ce rapport, nous avons examiné comment le commerce d'armes européen alimente les conflits et provoque le déplacement et la migration. Ce même commerce d'armes tire ensuite profit du déplacement des populations en fortifiant les routes empruntées par les migrants et les frontières de l'Europe.

En conclusion

Pour réaliser ces cinq études de cas, nous avons commencé par examiner comment l'Italie approvisionne la Turquie en équipements et en savoir-faire en fournissant des licences de composants d'hélicoptères de combat, qui ont ensuite été utilisés dans au moins deux opérations militaires qui ont entraîné un



Les États membres de l'UE ont éliminé la possibilité d'apporter une réponse humaine aux migrants qui ont désespérément besoin d'aide humanitaire et de protection internationale. Ils les laissent sciemment et presque littéralement se noyer.

déplacement massif dans le Nord de la Syrie. Nous avons ensuite montré que les armes exportées par les États membres de l'UE avec des certificats indiquant que leurs destinations finales étaient l'Arabie Saoudite et les États-Unis avaient été retrouvées entre les mains de l'EI en Irak, provoquant un déplacement massif. Nous avons ensuite étudié les exportations de composants en provenance de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni et d'autres pays qui ont été utilisés en masse pour déplacer la population arménienne de la région du Haut-Karabagh, actuellement contrôlée par l'Azerbaïdjan. Cette étude de cas illustre la complexité du commerce d'armes, chaque arme étant composée de pièces issues de différents fabricants de différents pays. La chaîne d'approvisionnement est extrêmement compliquée, ce qui favorise la dilution des responsabilités et affaiblit les réglementations des exportations d'armes. Notre quatrième étude de cas montre que, même lorsque les armes sont exportées et signalées conformément au TCA, rien ne garantit qu'elles ne seront pas utilisées en violation des droits de l'homme. Par ailleurs, elle met en évidence les conséquences de la longévité des armes, de leur potentiel à entraîner des destructions et des dégâts : même si elles sont exportées à un moment où il n'y a pas de conflit actif, rien n'empêche qu'elles soient utilisées dans des conflits futurs. Enfin, notre cinquième étude de cas nous ramène en Italie, une fois de plus impliquée, pas seulement dans le déplacement, comme nous l'avons vu dans la première étude de cas, mais également dans la détention des migrants et dans les dispositifs mis en place pour les empêcher d'atteindre l'Europe.

SURVEILLANCE DES ARMES

Les résultats de nos recherches empiriques, comme celles d'une multitude de chercheurs qui nous ont précédés, révèlent des déficiences considérables et d'importantes carences dans la surveillance et le contrôle des octrois de licence et exportations d'armes de l'Europe vers des pays tiers.

En 2013, lors de la conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, le Secrétaire général de Nations Unies de l'époque, Ban Ki-moon, a annoncé à une salle bondée que, bien qu'il soit difficile d'expliquer pourquoi le commerce international des armes est si peu réglementé, par rapport à d'autres domaines du commerce mondial tels que l'alimentation ou les produits domestiques, l'objectif final était en vue.¹⁵³ Il a déclaré que le traité sur le commerce des armes « donnera un avertissement aux seigneurs de la guerre, pirates, auteurs de violations des droits de l'homme, membres du crime organisé, terroristes et trafiquants d'armes ». ¹⁵⁴ Mais qu'en est-il des États qui fournissent des licences et exportent des armes qui finissent entre les mains de ces seigneurs de la guerre et pirates ? Ces États n'auraient-ils pas dû être mis en garde également ? Que font les États pour garantir que les armes ne sont pas exportées vers les régions en conflit ? Face aux preuves de l'existence de pratiques profondément défectueuses et discutables en matière de licences et exportations d'armes européennes que nous avons présentées dans ce rapport, nous avons contacté différentes autorités nationales afin de déterminer comment elles surveillaient les exportations d'armes. Nous avons posé les questions suivantes :

1. Les autorités nationales impliquées dans le commerce des armes ont-elles mis en place des mesures pour recevoir un feedback indépendant afin de savoir si les armes et équipements militaires avaient été détournés et ou utilisés dans des régions où le déplacement forcé, entre autres violations des droits de l'homme, avait été enregistré ? Comment ont-elles intégré ce feedback, le cas échéant, dans leurs propres procédures de prise de décision ?
2. Les autorités nationales ont-elles utilisé des techniques de renseignement issu de sources ouvertes pour aider à la surveillance et à la détection de détournements d'armes ayant eu lieu par le passé pour prendre des décisions concernant les futures demandes de licence ?
3. Les autorités nationales ont-elles mis en œuvre des inspections après expédition pour surveiller la localisation et l'état des équipements militaires exportés pour lesquels une licence avait déjà été octroyée pour réduire les risques futurs de détournement et d'utilisation abusive ?

Tableau : réponses par pays

Autriche	
ENTITÉ : Unité de contrôle des exportations, MFAI autrichien	DATE : 15 avril 2020 RÉPONSE 17 avril 2020
<p>RÉPONSE : L'Autriche prévoit de « mettre en place pour la première fois un contrôle après expédition sur site dès que la crise sanitaire actuelle le permettra ». « L'Autriche utilise systématiquement des bases de données telles que les rapports de Conflict Armament Research, des ONG et des informations fournies par des partenaires de l'UE ou d'autres États ».</p> <p>L'utilisation d'outils de renseignement issu de sources ouvertes n'a jamais été envisagée.</p>	
Belgique	
ENTITÉ : Service public de Wallonie, Direction des licences d'armes, Département des Affaires étrangères flamand, unité de contrôle des biens stratégiques.	DATE : 13 avril 2020
Aucune réponse	
Bulgarie	
ENTITÉ : Commission interministérielle pour le contrôle des exportation et la non-prolifération des armes de destructions massive	DATE : 19 et 30 mai 2020 et 13 avril 2021
Aucune réponse	
Croatie	
ENTITÉ : Ministère des affaires étrangères et européennes, service de contrôle des exportations	DATE : 9 avril 2020 et 13 avril 2021
Aucune réponse	
France	
ENTITÉ : Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre, présidée par le Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale	DATE : 4 avril 2020 et 13 avril 2021
Aucune réponse	
Allemagne	
ENTITÉ : Bureau fédéral des affaires économiques et du contrôle des exportations (BAFA)	DATE : Début mai 2020 RÉPONSE le 14 mai 2020
<p>RÉPONSE : La politique de vérification après expédition a été développée après des révélations selon lesquelles des mitrailleuses allemandes ont été trouvées dans une région où de graves violations des droits de l'homme ont été constatées au Mexique et en Afrique du Nord, « des endroits où les équipements n'étaient pas censés arriver » en 2014-2015. L'objectif était de tenter d'avoir un « meilleur contrôle une fois que les armes ont quitté le pays ».</p> <p>En 2016, des modifications mineures ont été apportées pour permettre une vérification après expédition, bien que les membres de l'OTAN ou des États affiliés en étaient exemptés. Durant la première phase de mise en œuvre entre 2017 et 2019, la priorité a été donnée aux armes légères car elles « sont plus faciles à vérifier » mais présentent également un « risque d'utilisation informelle plus élevé ».</p> <p>« La vérification après expédition fonctionne grâce à une clause qui est introduite dans le certificat d'exportation d'armes d'utilisateur final qui permet à l'Allemagne de « réaliser une inspection sur site quand nous le souhaitons, sans limites quant au nombre de contrôles ou au moment où ils auront lieu ».</p> <p>« Les difficultés pratiques et opérationnelles sont de taille. On ne peut pas se présenter, frapper à la porte et s'attendre à être invités à faire les contrôles comme on veut ».</p> <p>« Il nous faut jusqu'à six mois pour organiser tout ça, et nous sommes tributaires de l'exportateur et de l'utilisateur final qui doivent prendre les dispositions nécessaires et trouver le juste équilibre pour que nous puissions effectuer les contrôles. Il faut aussi savoir que ces contrôles ont leurs limites. Chaque contrôle correspond à un moment donné, il ne garantit pas ce qu'il a pu se passer avant ou après le contrôle. »</p> <p>Les pays tiers se sont montrés disposés à coopérer : « Le fait que cela puisse avoir un impact positif sur les alliés au moment de considérer les demandes de licence d'exportation est également une motivation. » L'Inde, les EAU, la Corée du Sud, l'Indonésie, Oman, la Malaisie figurent parmi les pays pour lesquels l'Allemagne avait mis en œuvre des contrôles après expédition jusqu'au milieu de l'année 2020.</p> <p>« Nous avons pu réaliser environ 10 contrôles et nous souhaitons préserver un lien solide avec les autorités responsables des licences. Ce chiffre semble médiocre, mais il faut garder à l'esprit que nous avons mis cela en œuvre après 2016, et uniquement avec des pays tiers, qui ne sont pas si nombreux. De plus, une procédure de contrôle peut impliquer plusieurs visites, car les articles ne se trouvent pas toujours au même endroit dans le pays, il faut donc se rendre à différents endroits. »</p> <p>Il n'existe aucune initiative de l'UE sur la question, mais le comité COARM l'a abordée plusieurs fois. « La défense ne relève pas de la compétence de l'UE, il s'agit d'une question nationale pour laquelle l'UE ne prévoit aucune voie juridique, bien que le COARM pourrait servir de plateforme pour aborder les difficultés opérationnelles que représenterait la vérification après expédition. » L'Allemagne mène des échanges avec la Suisse sur ces questions.</p> <p>Les autorités de contrôle allemandes n'utilisent pas d'outils de renseignement issu de sources ouvertes dans leurs procédures de surveillance lorsqu'elles enquêtent sur des allégations de détournement ou considèrent des nouvelles demandes de licence, mais seraient prêtes à envisager de nouveaux outils. « Nous devons toujours chercher des outils supplémentaires. Pour refuser une licence, nous devons avant tout être en mesure de présenter les documents justifiant notre décision de refus aux utilisateurs finaux. Nous devons avoir les informations et nous avons besoin d'informations de qualité. »</p>	

Italie	
ENTITÉ : L'autorité nationale, UAMA (Unité pour les autorisations de matériels d'armement)	DATE : 13 avril 2020 et 13 avril 2021 RÉPONSE le 15 avril 2021
RÉPONSE : Les autorités italiennes n'utilisent pas d'outils de renseignement issu de sources ouvertes. Les contrôles s'appuient sur des informations fournies par des sources nationales et internationales vérifiées. L'UAMA « adapte en permanence » des procédures pour prévenir et empêcher les détournements. Les procédures consistent à « examiner les parties impliquées dans l'exportation, évaluer l'étendue du détournement national dans le pays destinataire, vérifier l'exactitude des informations fournies par l'entreprise exportatrice italienne, effectuer des contrôles spécifiques auprès de l'utilisateur final déclaré ». Des contrôles après expédition sont mis en œuvre mais n'incluent pas d'inspections après livraison. L'UAMA sollicite une « coopération avec les organisations internationales et les instituts de recherche spécialisés dans ce domaine ».	
Norvège (<i>bien qu'elle ne soit pas membre de l'UE, elle a été contactée en tant que membre de l'OTAN et son industrie des armes est étroitement liée à celle des États membres de l'UE</i>)	
ENTITÉ : Ministère des affaires étrangères	DATE : 4 avril 2020 RÉPONSE le 29 avril
RÉPONSE : Selon un fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères, « il n'y a pas de mécanisme ni de processus formel » en place pour recevoir des retours ou bénéficier de recherches de sources indépendantes. « Nous recevons néanmoins des retours à travers des conversations informelles, par exemple avec la société civile ». La Norvège n'effectue pas de contrôles après expédition des exportations d'armes.	
Roumanie	
ENTITÉ : Ministère des affaires étrangères, service de contrôle des exportations	DATE : 9 avril 2020 et 13 avril 2021
Aucune réponse	
Espagne	
ENTITÉ : Secrétariat d'État au commerce, Subdirección General de Comercio Internacional de Material de Defensa y Doble Uso	DATE : 4 avril 2020 RÉPONSES le 17 avril et le 19 mai 2020
RÉPONSE : « Depuis avril 2020, un nouveau projet de loi est entré en vigueur, fournissant aux autorités espagnoles un nouvel instrument de vérification après expédition (DR 494/2020). S'agissant d'une nouvelle législation, nous n'avons aucune expérience à rapporter à ce sujet ». De même, « les autorités de contrôle des exportations peuvent s'appuyer sur des rapports d'institutions multilatérales, d'ONG et de centres de recherche », bien qu'aucune structure formelle n'ait été mentionnée. En ce qui concerne le renseignement issu de sources ouvertes, « notre unité n'y a pas recours ».	
Suède	
ENTITÉ : Inspection des produits stratégiques	DATE : 9 avril 2020 et 13 avril 2021
Aucune réponse	
Royaume-Uni (membre de l'UE jusqu'à fin 2020)	
ENTITÉ : Unité commune de contrôle des exportations	DATE : 10 juin 2020 RÉPONSE le 11 juin 2020
RÉPONSE : La réponse nous suggérait de nous reporter à ce site Web pour de plus amples informations : https://www.gov.uk/guidance/export-controls-military-goods-software-and-technology Aucune autre réponse n'a été apportée à nos questions.	

LE COMMERCE DES ARMES EST POLITIQUE

Bien que 110 États, parmi lesquels presque tous les pays européens, aient ratifié, signé, approuvé, accepté ou adhéré au traité sur le commerce des armes,¹⁵⁵ celui-ci n'a pas réussi à enrayer la course aux armements dans le monde. Au contraire, le commerce international des armes progresse, les dépenses militaires continuent à augmenter, des négociations dangereuses et des ventes d'armes ont toujours lieu, en dépit des limites et restrictions internationales. Mais peut-être faut-il comprendre le TCA comme un mécanisme destiné à faciliter et à légitimer le commerce des armes, et non comme un mécanisme destiné à le contenir. Par exemple, le fait que l'association des industries aérospatiales et de défense de l'Europe (ASD) y ait adhéré en dit long.¹⁵⁶ Il en va de même pour la Position commune de l'UE de 2008 sur le commerce des armes, qui n'a pas mis un frein au commerce des armes en Europe. Nul besoin de creuser très loin pour découvrir des transactions d'armes très suspectes entre les États membres de l'UE et des pays tiers en situation de conflit armé ou de troubles civils.

L'étude de cas de la RDC en est un bon exemple ; la Bulgarie a dûment signalé qu'elle avait exporté de l'artillerie lourde, des mitrailleuses légères et des lance-grenades en 2013 et 2015 vers ce pays très touché par les conflits.

De même, l'exportation d'armes depuis l'Europe par l'intermédiaire des États-Unis et de l'Arabie Saoudite, qui ont fini entre les mains des combattants de l'ÉI, met en évidence la nature extrêmement défectueuse des processus réglementaires existants, tels que les certificats d'utilisateur final, entre autres. En effet, cette étude de cas particulière pourrait se résumer à dire que les pays européens producteurs d'armes arment les combattants de l'ÉI par l'intermédiaire des États-Unis et de l'Arabie Saoudite. Les mécanismes actuels destinés à réglementer le commerce des armes ne sont pas adaptés.

Ces lacunes flagrantes dans la réglementation, la surveillance et le contrôle du commerce des armes ne peuvent pas être involontaires ni être réduites à une simple question de négligence. D'autres secteurs, tels que l'alimentation ou l'agriculture, ou les articles ménagers, sont soumis à des régulations et contrôles bien plus rigides que le commerce des armes, alors qu'ils ont beaucoup moins de conséquences pour la vie humaine et les droits de l'homme fondamentaux. Face aux conséquences mortelles et dévastatrices de l'exportation d'armes vers des pays en situation de conflit armé et de troubles, il est incroyable qu'aucune structure réglementaire adéquate n'ait été mise en place. Ce qui est encore plus surprenant, c'est que même avec les structures de surveillance existantes, pour reprendre le cas de la Bulgarie et de la RDC, on dispose d'informations sur des exportations d'armes clairement problématiques, mais cela n'entraîne pas la mise en place de mesures de suivi pour freiner ces exportations et personne n'en est tenu responsable. En effet, il n'existe aucun cadre de responsabilité. Donc un État peut signaler que des armes ont été exportées vers un pays en conflit, mais le système de signalement ne comporte aucun cadre de responsabilité permettant de réagir et de mettre un frein à ces exportations. Et même lorsqu'un pays n'est pas en proie à un conflit armé reconnu à l'échelle internationale, des armes à feu peuvent être utilisées par des organisations criminelles, créant ainsi une instabilité et des destructions considérables dans des quartiers ou régions spécifiques qui contribuent ensuite à des déplacements forcés.

Le TCA et la Position commune de l'UE de 2008 sur le commerce des armes ont pour l'instant échoué à établir un cadre réglementaire adéquat qui reconnaisse, empêche et sanctionne les exportations d'armes problématiques. Le signalement de ventes d'armes semble être davantage une communication



Les mécanismes actuels destinés à réglementer le commerce des armes ne sont pas adaptés

routinière d'informations et un remplissage de cases qui facilitent et légitiment le commerce d'armes au lieu de l'empêcher ou de le freiner. En outre, le TCA ne règle pas le problème de la longévité de beaucoup d'armes. Par conséquent, même si un État n'est pas en conflit au moment où il importe les armes, la situation peut changer très rapidement et les armes exportées et stockées pendant une période relativement calme peuvent finir par être utilisées dans un conflit. En outre, les armes peuvent être rachetées et revendues pendant des années, voire des décennies, du moment que cela rapporte de l'argent et que les armes fonctionnent. Même si les exportations d'armes respectaient la plupart des critères stricts, les armes pourront toujours se retrouver sur un marché clandestin trouble et il sera quasiment impossible de retrouver leur trace. À une époque où il est aussi facile d'acheter une arme à feu sur le dark web que de faire des achats sur e-Bay,¹⁵⁷ le cadre international actuel pour surveiller le commerce des armes devient un exercice bureaucratique dénué de sens, qui sert de vitrine au lieu de juguler les exportations d'armes.

Les États semblent davantage disposés à interpréter approximativement, voire à contourner les contrôles existants en fonction de leurs priorités politiques qu'à s'engager véritablement pour réduire les conséquences les plus néfastes des exportations d'armes. Les lacunes des cadres nationaux et internationaux de surveillance et de réglementation semblent être destinées à garantir que les profits issus du commerce des armes continuent à affluer, en dépit de la destruction et des dégâts qu'elles provoquent. Il n'y a vraisemblablement aucune volonté politique ni engagement véritable pour combler ces lacunes, contrôler le commerce des armes de façon adéquate et réguler l'industrie de la sécurité et de la surveillance en pleine expansion.

Les recherches de la série Border Wars du TNI ont souvent documenté les énormes profits qu'enregistre l'industrie de la sécurité des frontières en militarisant les frontières et les itinéraires migratoires. L'industrie de l'octroi de licences et de l'exportation d'armes est profondément ancrée dans ce système. Elle tire non seulement profit des déplacements forcés, mais fait également des bénéfices en fournissant les armes et équipements pour militariser les itinéraires migratoires et les frontières que les migrants tenteront de traverser. Si l'UE voulait sérieusement résoudre la question des migrations, la première chose à faire serait de freiner les exportations d'armes, améliorer les mécanismes de responsabilisation, et réduire le lobbying débridé des fabricants d'armes dans les couloirs de Bruxelles et autres capitales européennes.

En résumé, le commerce des armes est politique, et tant que l'UE et ses États membres n'apportent pas de réponse politique adéquate pour remédier véritablement à ses conséquences, nous continuerons à voir les types de déplacement et la souffrance humaine documentés dans ce rapport.

RECOMMANDATIONS

Enfin, le commerce des armes est politique, et tant que l'UE et ses États membres n'opèreront pas de changement de direction dans leurs politiques en matière de commerce d'armes, de droit d'asile et de migration et de défense, les mesures prises pour améliorer la surveillance et le contrôle des armes finiront par devenir futiles. Les recommandations suivantes doivent être envisagées dans le cadre d'un processus plus large en vue d'un changement politique :

- Abolir la facilité européenne pour la paix (European Peace Facility), un fonds extrabudgétaire conçu spécifiquement dans le but de contourner les réglementations de l'UE relatives au financement des activités et de l'engagement militaires.
- Créer un mécanisme de responsabilisation géré de manière indépendante chargé de suivre et de sanctionner les États membres de l'UE responsables d'exportations d'armes problématiques.
- Créer un groupe de travail au niveau européen, composé de conseillers stratégiques de l'UE et d'experts de la société civile spécialisés dans les domaines du commerce et de l'exportation d'armes, du droit d'asile et de la migration et de la défense, en vue de démontrer les liens incontestables entre le commerce des armes, le déplacement forcé et la migration massive. Le groupe de travail publierait régulièrement des rapports et répondrait au Parlement européen et au Conseil européen. Il développerait des recommandations claires pour endiguer le flux d'armes vers des pays tiers actuellement ou potentiellement problématiques.
- Collaborer avec des experts et analystes de données pour créer un cadre qui permette de recueillir les données sur le commerce des armes et le déplacement forcé dans un format uniforme et structuré. Les efforts devraient viser à recueillir les données manquantes, combiner les types de données existants, créer un système interopérable qui inclurait les contrôles avant et après exportation ainsi que des informations sur l'usage abusif d'armes, de services et technologies.
- Garantir l'implication d'experts indépendants dans la mise en œuvre d'examens après expédition et dans la surveillance et le contrôle des armes à plus large échelle. Dans cette optique, encourager le recours à des experts de Conflict Armament Research qui, en vertu de la Décision (PESC) 2019/2191 du Conseil, peuvent apporter un soutien ou une assistance.
- Créer un cadre dans lequel les experts du renseignement issu de sources ouvertes peuvent partager et échanger des connaissances sur les méthodes de vérification provenant de sources ouvertes avec les États membres de l'UE et les experts en contrôle des exportations au niveau national, pour réfléchir ensemble à la manière d'intégrer ces nouveaux outils dans les évaluations des risques et contrôles après exportation existants.

CONCLUSION

Les armes fabriquées en Europe entraînent des destructions qui forcent des populations à quitter leurs foyers. Certains de ces déplacés tentent ensuite d'atteindre l'Europe pour y demander l'asile, dans le sens inverse à celui qu'ont pris les armes qui les ont déplacés. L'Europe perçoit ces arrivées comme une menace et y répond par la militarisation des itinéraires que suivent les réfugiés et des frontières qu'ils tentent de traverser.

L'industrie de l'octroi de licence et de l'exportation est profondément liée aux énormes profits réalisés par l'industrie de la sécurité des frontières. La réglementation existante sur le commerce des armes est fortement déficiente, très discutable et manque de mécanismes de surveillance, d'application et de responsabilisation adéquats. Par conséquent, elle contribue à faciliter, plutôt qu'à empêcher, les ventes d'armes problématiques.

En vendant des armes, l'Europe crée des réfugiés. Si l'UE et ses États membres souhaitent véritablement réagir face à ce qu'ils perçoivent comme une « crise migratoire », ils doivent freiner les exportations d'armes, améliorer les mécanismes de responsabilisation, et mettre fin au lobbying débridé des fabricants d'armes dans les couloirs de Bruxelles et autres capitales européennes. L'Europe doit cesser de placer les intérêts économiques au-dessus des besoins humains. Elle doit réévaluer sa compréhension de la migration et reconnaître que les armes européennes provoquent des déplacements forcés et la migration.

NOTES

- 1 Page Web de l'UNHCR sur l'urgence en Syrie. <https://www.unhcr.org/fr/urgence-en-syrie.html>
- 2 Pour de plus amples informations, consultez l'intégralité des études de cas présentées dans ce rapport ainsi que les références des données présentées dans cette partie.
- 3 Site Web du Bureau des Affaires de Désarmement des Nations Unies. <https://www.un.org/disarmament/convarms/att/>
- 4 SIPRI (2021) « World military spending rises to almost US\$2 trillion in 2020 ». Communiqué de presse, 26 avril <https://sipri.org/media/press-release/2021/world-military-spending-rises-almost-2-trillion-2020>
- 5 Recherche menée par le Réseau européen contre le commerce des armes (ENAAT en anglais). <http://enaat.org/eu-export-browser>
- 6 Chiffres issus du rapport annuel 2020 du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR). <https://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>
- 7 Ibid no. 4
- 8 O'Connell, M. (2019) « The Uninhabitable Earth by David Wallace-Wells review – our terrifying future », The Guardian, 27 février. <https://www.theguardian.com/books/2019/feb/27/the-uninhabitable-earth-review-david-wallace-wells>
- 9 Akkerman, M. (2021) Financing Border Wars: The border industry, its financiers and human rights. Amsterdam: Transnational Institute et Stop Wapenhandel. <https://www.tni.org/en/financingborderwars>
- 10 Commission des affaires étrangères du Parlement européen (2020) sur les exportations d'armements: mise en œuvre de la position commune 2008/944/PESC. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2020-0137_FR.html et SIPRI (2021) « Fact Sheet Trends in International Arms Transfers 2020 » https://sipri.org/sites/default/files/2021-03/fs_2103_at_2020.pdf Les chiffres cumulés des ventes des États membres de l'UE atteignent 26 %, plaçant les exportations d'armes collectives de l'Europe en deuxième place, après les États-Unis.
- 11 Lighthouse Reports a publié différents rapports qui illustrent les lacunes dans la surveillance et le contrôle du commerce des armes. <https://www.lighthousereports.nl/newsroom/arms-tracking/>
- 12 Nouveau pacte sur la migration et l'asile (2020) de la Commission européenne. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-life/new-pact-migration-and-asylum_fr
- 13 Akkerman, M. (2021) Expanding the Fortress. Amsterdam: Transnational Institute et Stop Wapenhandel. https://www.tni.org/en/publication/expanding-the-fortress?content_language=fr
- 14 Le TNI utilisera le terme ÉI dans ce rapport car il est couramment employé en Europe. Nous reconnaissons toutefois que le terme Daesh est couramment utilisé pour faire référence au même groupe armé dans les pays d'Asie occidentale.
- 15 Liste de l'UE en matière de terrorisme <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/fight-against-terrorism/terrorist-list/> ; liste des organisations terroristes des États-Unis <https://www.state.gov/foreign-terrorist-organizations/>
- 16 Le discours peut être visionné à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=OyBNmecVtdU>
- 17 Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) (n.d.) International arms transfers. <https://www.sipri.org/research/armament-and-disarmament/arms-and-military-expenditure/international-arms-transfers>
- 18 La question du commerce illicite des armes sort du cadre du présent document mais de plus amples informations sont disponibles sur la page suivante : <https://illicittrade.org/illegal-arms-trafficking>
- 19 Conseil de l'Union européenne, Position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires. L'intégralité du texte, avec la modification de 2019, est disponible à l'adresse : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32008E0944>
- 20 Texte du Traité sur le commerce des armes. <https://thearmstradetreaty.org/hyper-images/file/Traitesurlecommercedesarmes/Traitesurlecommercedesarmes.pdf?templateId=137262>
- 21 De Vries, W. (2013) We have an Arms Trade Treaty. What difference does it make? Stop Wapenhandel <https://stopwapenhandel.org/node/1495>
- 22 Page Web du statut du Traité sur le commerce des armes. <https://thearmstradetreaty.org/treaty-status.html?templateId=209883>
- 23 SIPRI (2021) Trends in International Arms Transfers 2020. https://www.sipri.org/sites/default/files/2021-03/fs_2103_at_2020_v2.pdf
- 24 Ibid.
- 25 Ibid. Remarque 17.
- 26 Petroni, N. (2021) « The EU's Pact on Migration and Asylum will do little to ease the pressure on southern member states », blogues de la LSE, 6 janvier. <https://blogs.lse.ac.uk/euoppblog/2021/01/06/the-eus-pact-on-migration-and-asylum-will-do-little-to-ease-the-pressure-on-southern-member-states/>

- 27 Ibid.
- 28 Nouveau pacte sur la migration et l'asile (2020) de la Commission européenne. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-life/new-pact-migration-and-asylum_fr
- 29 Pour plus d'informations, voir la page Web de la Commission européenne sur le Fonds de sécurité interne. https://ec.europa.eu/home-affairs/financing/fundings/security-and-safeguarding-liberties/internal-security-fund-police_en
- 30 Pour plus d'informations, voir la page Web de la Commission européenne sur le Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique. https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en
- 31 Pour plus d'informations, voir le site Web de Frontex. <https://frontex.europa.eu/fr/>
- 32 Aversa, I. et Gkliati, M. (2021) Frontex investigations: what changes in the EU border agency's accountability? Statewatch, 30 mars. <https://www.statewatch.org/analyses/2021/frontex-investigations-what-changes-in-the-eu-border-agency-s-accountability/>
- 33 Voir M. Akkerman (2019) Le business de l'édification de murs Amsterdam : Transnational Institute et Stop Wapenhandel. https://www.tni.org/en/businessbuildingwalls?content_language=fr et Akkerman M. (2016) Border Wars Amsterdam : Transnational Institute et Stop Wapenhandel. https://www.tni.org/en/publication/border-wars?content_language=fr
- 34 Les fonds répertoriés dans la liste à puce en sont la preuve.
- 35 Pour plus d'informations, voir la page Web de la Commission européenne sur le Fonds de défense européen | Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME. https://ec.europa.eu/growth/sectors/defence/european-defence-fund_en
- 36 Voir la page Web du Service européen pour l'action extérieure de l'UE, Questions & Answers: The European Peace Facility. https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/46286/questions-answers-european-peace-facility_en
- 37 Consultez le site Web de PESCO pour plus d'informations. <https://pesco.europa.eu/>
- 38 Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. *JO C 326 du 26.10.2012, p. 47-390, JO C 326 du 26.10.2012, p. 47-390 (GA)*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A12012E%2FTXT>
- 39 Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen de la défense. EUR-Lex 2018. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/HTML/?uri=CELEX:52018PC0476&from=FR>
- 40 Voir la page de la Commission européenne sur le Groupe Exportations d'armes conventionnelles (COARM) . <https://www.consilium.europa.eu/en/council-eu/preparatory-bodies/working-party-conventional-arms-exports/>
- 41 Pour plus d'informations, voir la page de la Commission européenne sur le comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA). https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/glossary_search/strategic-committee-immigration_en
- 42 Pour plus d'informations, voir le site Web du comité LIBE. <https://www.europarl.europa.eu/committees/en/libe/home/highlights>
- 43 Le TNI confirme que le responsable du COARM, dont l'anonymat est respecté, était un membre actif du COARM entre 2019 et 2020.
- 44 Pour plus amples informations, voir le Registre des armes classiques de l'ONU. <https://www.unroca.org/>
- 45 Position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A32008E0944>
- 46 Le rapport annuel publié par le secrétariat du Traité sur le commerce des armes est disponible à l'adresse : thearmstradetreaty.org
- 47 Voir le site Web du SIPRI. <https://www.sipri.org/>
- 48 Bulletin d'information du SIPRI (2021a). https://www.sipri.org/sites/default/files/2021-03/fs_2103_at_2020_v2.pdf
- 49 Voir UNHCR (2021) Tendances mondiales 2020 du HCR. <https://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>
- 50 Voir la définition du terme migrant de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). <https://www.iom.int/fr/qui-est-un-migrant>
- 51 Assemblée générale des Nations unies, Convention relative au statut de réfugié, 28 juillet 1951, Nations Unies, Recueil des traités, vol. 189, p. 137. <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c0652682>
- 52 Assemblée générale des Nations unies, Protocole relatif au statut des réfugiés, 31 janvier 1967, Nations Unies, Recueil des traités, vol. 606, p. 267. <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c064ca02>
- 53 United Nations (2020) Concept Paper on Issues and Challenges before the Secretary-General's High-Level Panel on Internal Displacement, p. 10. https://www.un.org/internal-displacement-panel/sites/www.un.org.internal-displacement-panel/files/hlp_-_concept_paper_on_issues_and_challenges_before_the_sgs_panel_on_internal_displacement_12022020_0.pdf

- 54 Voir la fiche info de la Commission européenne (mise à jour en 2021) Déplacements forcés : réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI) https://ec.europa.eu/echo/what-we-do/humanitarian-aid/refugees-and-internally-displaced-persons_fr
- 55 Cette recherche tient compte du commerce des armes et des déplacements entre 2003 et 2014. Calvo Rufanges J., Ruiz Benedicto A., Vega Vargas, E (2017) European Arms the Foster Armed Conflicts that Cause Refugees to Flee Centro Delas http://www.centredelas.org/wp-content/uploads/2019/10/informe32_refugiados_ENG_web_DEF.pdf
- 56 Un entretien suivi de questions a été mené auprès de la responsable du programme Policy and Research, Bina Desai.
- 57 SIPRI (2021) Trends in International Arms Transfers 2020. https://www.sipri.org/sites/default/files/2021-03/fs_2103_at_2020_v2.pdf
- 58 Site Web du groupe de haut niveau sur la question des déplacements internes du Secrétariat général de l'ONU. <https://www.un.org/internal-displacement-panel/>
- 59 Échange de courriers électroniques avec George Okoth-Obbo, ASG / secrétaire général adjoint, secrétaire et responsable du secrétariat et du groupe de haut niveau sur la question des déplacements internes du Secrétariat général de l'ONU. 20 Avril 2021.
- 60 Voir également l'étude de la fondation Friedrich Ebert Stiftung (2019) par Christian Schliemann et Linde Bryk, Arms Trade And Corporate Responsibility pour obtenir une analyse juridique détaillée du cas, ainsi que des questions juridiques concernant les cas de litige à l'encontre des autorités nationales de contrôle des exportations d'armes et fabricants d'armes.
- 61 Rete Italiana Pace e Disarmo (2021) « The Italian government revokes bomb export licenses to Saudi Arabia and the United Arab Emirates: civil society organizations welcome the decision ». <https://retepacedisarmo.org/english/2021/the-italian-government-revokes-bomb-export-licenses-to-saudi-arabia-and-the-united-arab-emirates-civil-society-organizations-welcome-the-decision/>
- 62 Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits humains (n.d.) « Brutal police operation in Mexico: responsibility of German arms manufacturer HECKLER & KOCH ». <https://www.ecchr.eu/en/case/brutal-police-operation-in-mexico-responsibility-of-german-arms-manufacturer-heckler-koch/>
- 63 Lighthouse Reports (2018) « The #DutchArms investigation: Where do Dutch weapons end up? » <https://medium.com/lighthouse-reports/writeup-dutcharms-investigation-87ed682447cb>
- 64 Voir également les rapports de Lighthouse Reports sur le traçage des armes. <https://www.lighthousereports.nl/tag/arms-tracking/>
- 65 Base de données SIPRI : De l'Italie vers la Turquie « Transfers of major weapons: Deals with deliveries or orders made for 2015 to 2020 », accès le 14 juin 2021.
- 66 Tableau dans un rapport de 2018 au Sénat concernant l'exportation d'armes et d'équipements militaires. p. 430 <http://www.senato.it/service/PDF/PDFServer/DF/345036.pdf>
- 67 Ibid n. 66 p. 37
- 68 Ibid n. 66 p. 729 et p. 731
- 69 Voici quelques-uns des exemples de comptes LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/eliana-cella-25986b17/>, certains ont dispensé des formations jusqu'en 2018 : <https://www.linkedin.com/in/jonathan-rizzetto-50758237/>
D'autres ont participé à la mise en place de la ligne de production turque :
<https://www.linkedin.com/in/claudio-nittoli-pmp-9b0bb739/>
<https://www.linkedin.com/in/salvatore-aiovalasit-746b8010a/>
- 70 Voir la vidéo sur Explosive Export (euarms.com) <https://euarms.com/weapon/1hwgUTEtZ4OrXVBAYc3YI9>
- 71 Ibid., n 66.
- 72 Ibid., n 70.
- 73 OCHA (2018a) « Situation report on Turkey | Syria: recent developments in Northwestern Syria », 23 janvier. <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/turkey-syria-recent-developments-northwestern-syria-idleb-governorate> Le TNI a mis en gras certaines parties de cette citation. Cela n'apparaît pas dans le document original.
- 74 OCHA (2018b) « Turkey | Syria: Recent Developments in Northwestern Syria », 30 janvier. <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/turkey-syria-recent-developments-northwestern-syria-idleb-governorate-0>
- 75 OCHA Afrin District Facts and Figures, 18 mars 2018, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Afrin%20Fact%20and%20figures%2018%20March2018_2.pdf
- 76 Ibid n. 70
- 77 Communiqué de presse du Ministère de la défense turc (2019) sur la première patrouille conjointe dans le nord de la Syrie, 8 septembre. <https://www.msb.gov.tr/SlaytHaber/892019-64025>

- 78 Extrait de la chaîne d'informations Halab (Aleppo) Today, 9 septembre 2019. <https://www.youtube.com/watch?v=OD6UYEv8T0A>. Emplacement du château d'eau d'Ohali récupéré sur Google Maps. <https://goo.gl/maps/c2JpiTCUoE5guXG9A>. Voir également l'extrait du journal TGRT Haber TV sur le début de l'opération et le rassemblement des troupes, 9 septembre 2019. <https://www.youtube.com/watch?v=ZsvUN3Q5LZc> et l'emplacement récupéré sur Google Maps est disponible à l'adresse : <https://goo.gl/maps/JYcRXjh1naRwHGfy6>
- 79 OCHA (2019) « Situation Report on Syria Flash Update #1, Humanitarian impact of military operation in north-eastern Syria », 10 octobre. <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/syria-flash-update-1-humanitarian-impact-military-operation-north>
- 80 Conseil de sécurité des Nations Unies (2019) « Situation Report on Turkey's Military Operation has Displaced Thousands of Civilians, Worsened Syria's Dire Humanitarian Crisis, Top Official Warns Security Council », nouvelles et communiqué de presse, 24 octobre. <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/turkey-s-military-operation-has-displaced-thousands-civilians-worsened>
- 81 REACH (2019a) « Rapid Needs Assessments: Displacement from Syria », 8 octobre. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/IRQ_RNA_Camp_Assessment_18-October_Final.pdf
- 82 REACH (2019b) « Rapid Needs Assessments: Displacement from Syria », 26 octobre. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/REACH_IRQ_Factsheet_Bardarash-Camp-Assessment_October-2019.pdf
- 83 Dans le cadre de la Décision (PESC) 2019/2191 du Conseil, l'UE finance le projet iTrace mis en œuvre par Conflict Armament Research (CAR). Le projet soutient « les enquêtes, l'identification et la gestion d'un mécanisme de signalement mondial des armes conventionnelles illicites et de leurs munitions documentées dans les régions affectées par des conflits, afin de fournir des informations sur les cas de détournement de matériel militaire dans les zones de conflit ». Dans Post-shipment control measures: European approaches to on-site inspections of exported military materiel publié par le Stockholm International Peace Research Institute. https://www.sipri.org/sites/default/files/2020-12/bp_2012_post-shipment_controls.pdf
- 84 Conflict Armament Research (2017) « Weapons of the Islamic State », p. 36.
- 85 McLeary, P. (2015) « U.S. acknowledges reality and scraps failed Syria training program », Foreign Policy, 9 octobre. <https://foreignpolicy.com/2015/10/09/u-s-acknowledges-reality-scraps-failed-syria-training-program/>
- 86 Schleifer, T. (2015) « Coalition-trained forces in Syria surrendered equipment to jihadist group », CNN, 26 septembre. <https://edition.cnn.com/2015/09/25/politics/al-qaeda-syrian-rebels-ammunition-trucks/>
- 87 Conflict Armament Research (2017), p. 36.
- 88 Ibid., p. 15.
- 89 Ibid., p. 28.
- 90 Ibid., p. 28.
- 91 La fiche du missile précis est disponible sur ce lien : <http://vmz.bg/en/%d0%bf%d1%80%d0%be%d0%b4%d1%83%d0%ba%d1%86%d0%b8%d1%8f/%d0%bf%d1%80%d0%be%d1%82%d0%b8%d0%b2%d0%be%d1%82%d0%b0%d0%bd%d0%ba%d0%be%d0%b2%d0%b8-%d1%83%d0%bf%d1%80%d0%b0%d0%b2%d0%bb%d1%8f%d0%b5%d0%bc%d0%b8-%d1%80%d0%b0%d0%ba%d0%b5%d1%82%d0%b8/%d0%bf%d1%80%d0%be%d1%82%d0%b8%d0%b2%d0%be%d1%82%d0%b0%d0%bd%d0%ba%d0%be%d0%b2-%d1%83%d0%bf%d1%80%d0%b0%d0%b2%d0%bb%d1%8f%d0%b5%d0%bc-%d1%81%d0%bd%d0%b0%d1%80%d1%8f%d0%b4-9%d0%bc111-%d0%bc-%d1%84/>
- 92 Ibid. n.87
- 93 Ibid. n.87 , p. 36-37.
- 94 Des informations plus détaillées sont disponibles sur ce lien : <https://kintex.bg/product-4-253>
- 95 Ibid. n.87, p. 54.
- 96 Ibid. n.87, p. 37.
- 97 OCHA (2016) « Iraq: Humanitarian snapshot », 6 février. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20160206_ocha_iraq_humanitarian_snapshot_january_2016.pdf
- 98 OIM (n.d.) « A Preliminary Assessment of Housing, Land and Property Right Issues Caused by the Current Displacement Crisis in Iraq ». https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DOE/LPR/A-Preliminary-Assessment-of-Housing-Land-and-Property-Right-Issues-Caused-by-the-Current-Displacement-Crisis-in-Iraq.pdf
- 99 Health Cluster Iraq (n.d.) « Health Interventions for current Ramadi IDP Influx Responses ». https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/who_irq_anbar_idpsvcs_a3_220216.pdf
- 100 Conflict Armament Research (2017), p. 38.
- 101 « A Preliminary Assessment of Housing, Land and Property Right Issues Caused by the Current Displacement Crisis in Iraq », publié par l'OIM, disponible à l'adresse : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DOE/LPR/A-Preliminary-Assessment-of-Housing-Land-and-Property-Right-Issues-Caused-by-the-Current-Displacement-Crisis-in-Iraq.pdf
- 102 IDP Factsheet: Bartella Town, publiée par REACH le 26 juin 2014 disponible à l'adresse : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/REACH_IDP%20Factsheet%20Bartella_30.06.2014_0.pdf

- 103 Doctors Aid Medical Activities (n.d.) « Situation Assessment Report, Bartella PHCC-Mosul city ». https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/assessments/bartella_phcc_assessment.pdf
- 104 Norwegian Refugee Council <https://www.nrc.no/news/2019/july/mosul-over-300000-still-unable-to-go-back-home-two-years-since-end-of-war/> les chiffres datent de juillet 2019
- 105 Conflict Armament Research (2017), p. 53.
- 106 Entretien mené par le TNI auprès d'Ivan Angelovski en 2019.
- 107 Cheresheva, M. (2017) « Bulgaria's arms exports reach record high in 2016 », Balkaninsight, 13 septembre. <https://balkaninsight.com/2017/09/13/bulgaria-s-arms-exports-reach-record-high-in-2016-09-12-2017/>
- 108 Luca, A. M. (2018) « Romania notes rise in arms exports in 2017 », Balkaninsight, 2 avril. <https://balkaninsight.com/2018/04/02/romania-s-arms-exports-up-but-lag-behind-the-region-04-02-2018/>
- 109 Marzouk L., Angelovski, I. et Sviric, J. (2017) « Croatia profits from Syria's gruesome war », Balkaninsight, 21 février. <https://balkaninsight.com/2017/02/21/croatia-profits-from-syria-s-gruesome-war-02-20-2017/>
- 110 Organisation internationale pour les migrations (OIM) (n.d.) « A Preliminary Assessment of Housing, Land and Property Right Issues Caused by the Current Displacement Crisis in Iraq ». https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/DOE/LPR/A-Preliminary-Assessment-of-Housing-Land-and-Property-Right-Issues-Caused-by-the-Current-Displacement-Crisis-in-Iraq.pdf - province d'Al Anbar (40 %, et 1 281 276 personnes), suivie de près par la province de Ninive (33 % de toute la population déplacée, soit 1 034 358 personnes)
- 111 Résolution du Parlement européen du 14 novembre 2018 sur le thème: «Exportations d'armements: mise en œuvre de la position commune 2008/944/PESC» (2018/2157(INI)). <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018IP0451&rid=4>
- 112 International Crisis Group (2021) « The Nagorno-Karabakh Conflict: A Visual Explainer », 7 mai. <https://www.crisisgroup.org/content/nagorno-karabakh-conflict-visual-explainer>
- 113 Dixon, R. (2020) « Azerbaijan's drones owned the battlefield in Nagorno-Karabakh—and showed future of warfare », Washington Post, 11 novembre. https://www.washingtonpost.com/world/europe/nagorno-karabakh-drones-azerbaijan-armed-2020/11/11/441bcbd2-193d-11eb-8bda-814ca56e138b_story.html
- 114 Sabbagh, D. et McKernan, B. (2019) « Revealed: how UK technology fueled Turkey's rise to global drone power », The Guardian, 27 novembre 2019. <https://www.theguardian.com/news/2019/nov/27/revealed-uk-technology-turkey-rise-global-drone-power> Cet article situe en contexte les exportations, mais le FOIA a révélé qu'elles avaient commencé en 2014, et non en 2015 comme indiqué dans l'article.
- 115 Site d'ASB Aérospatiale : http://www.asb-group.com/fr/piles_thermiques
- 116 Site d'ASB Aérospatiale : <http://www.asb-group.com/fr/la-naissance-dun-groupe>
- 117 Sarukhanyan, V « Turkish-Azerbaijani Alliance Employed French Technology in Karabakh War: Official Paris Avoids Comment » Hetq, 3 mai 2021 <https://hetq.am/en/article/130372>
- 118 Taßler, T. and Steiner, N. (2020) 'Erdogans Drohnenkriege: Auch dank deutscher Technologie?' Dar Erste, 20 août <https://www1.wdr.de/daserste/monitor/sendungen/drohnen-tuerkei-100.html>
- 119 Gouvernement du Canada (n.d.) Rapport final : examen des licences d'exportation vers la Turquie. <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/controls-contrôles/reports-rapports/exp-permits-turkey-licences-turquie.aspx?lang=fra>
- 120 Republic of Artsakh Ombudsman (2020) « The updated edition of the second interim report on the Azerbaijani atrocities against the Artsakh population in September–October 2020 », 18 octobre. <https://artsakhombuds.am/en/document/735>
- 121 DW (2020) « Nagorno-Karabakh: Thousands displaced by war return home », 22 novembre. <https://www.dw.com/en/nagorno-karabakh-thousands-displaced-by-war-return-home/a-55690512>
- 122 Buyuk, HF. »Serbia considers buying Turkish Armed Drones » Balkan Insight 6 octobre 2020 <https://balkaninsight.com/2020/10/06/serbia-considers-buying-turkish-armed-drones/>
- 123 Rapport de 2013 sur la Bulgarie au Registre des armes classiques de l'ONU. <https://www.unroca.org/bulgaria/report/2013/>
- 124 Rapport de 2015 sur la Bulgarie au Registre des armes classiques de l'ONU. <https://www.unroca.org/bulgaria/report/2015/>
- 125 Arms Trade Treaty (2017) Serbia Annual Report. <https://www.thearmstradetreaty.org/download/2b1548d3-e23f-3a1a-83c4-5f1c829e4e3f>
- 126 Communiqué de presse du Conseil de l'Union européenne (2018) sur les sanctions mises en place par l'UE dans la République démocratique du Congo, 10 décembre 2018. <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2018/12/10/drc-council-extends-sanctions-for-one-year/>
- 127 Human Rights Watch (2016) RD Congo : Qui sont les 9 individus sanctionnés par l'UE et les États-Unis ? <https://www.hrw.org/fr/news/2016/12/16/rd-congo-qui-sont-les-9-individus-sanctionnes-par-lue-et-les-etats-unis>
- 128 Voir également le site Web d'ARSENAL. <https://www.arsenal-bg.com/>
- 129 JOHN WESSELS/AFP via Getty Images <https://www.gettyimages.it/detail/fotografie-di-cronaca/members-of-the-armed-forces-of-the-fotografie-di-cronaca/1060137874>

- 130 Mitrailleuse ARSENAL 7,62x54 mm
<https://www.arsenal-bg.com/c/machine-guns-26/762x54-mm-mg-1m-55>
- 131 JOHN WESSELS/AFP via Getty Images <https://www.gettyimages.it/detail/fotografie-di-cronaca/soldiers-from-the-armed-forces-of-the-democratic-fotografie-di-cronaca/1048042732>
- 132 Obus ARSENAL pour système antichar sans recul
<http://www.arsenal-bg.com/c/rounds-for-light-anti-tank-recoilless-systems-atgl-l-family-and-russian-rpg-7v-67/ogi-7ma-76>
- 133 IDMC (n.d.) Page d'accueil de la République démocratique du Congo.
<https://www.internal-displacement.org/countries/democratic-republic-of-the-congo>
- 134 Les chiffres correspondant à chaque année sont disponibles à l'adresse :
<https://www.internal-displacement.org/countries/democratic-republic-of-the-congo>
- 135 UNHCHR (2018b) « DRC: UN reports hundreds of human rights violations as security situation in North Kivu deteriorates », communiqué de presse, 19 décembre. <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/drc-un-reports-hundreds-human-rights-violations-security-situation>
- 136 UNHCHR (2018a) République Démocratique du Congo: Personnes déplacées internes et retournées (au 31 décembre 2017) https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/drc_factsheet_trim4_2017_fr_07022018.pdf
- 137 Pour plus d'informations, voir les publications de la série Border Wars du TNI.
<https://www.tni.org/en/topic/border-wars>
- 138 Image du garde-côte Bigliani III disponible à l'adresse suivante <https://www.gdf.gov.it/chi-siamo/organizzazione/specializzazioni/comparto-aeronavale/servizio-navale/chi-siamo/flotta-navale/unita-navali-operative/guardacoste/guardacoste-classe-bigliani/scheda-tecnica-guardacoste-classe-bigliani-iii.pdf>
- 139 Ministre de l'Intérieur italien (2018) « Minniti in Libia: fronte comune contro il traffico di migranti », 11 décembre.
<https://www.interno.gov.it/it/notizie/minniti-libia-fronte-comune-contro-traffico-migranti>
- 140 Rapport de la chambre des députés (2019) sur les missions internationales italiennes de stabilisation, 18 mars.
http://documenti.camera.it/_dati/leg18/lavori/documentiparlamentari/IndiceETesti/026/002/INTERO.pdf
- 141 Guardia di Finanza (police douanière italienne) (n.d.) Page d'informations sur le patrouilleur italien du type Bigliani https://web.archive.org/web/20111001005852/http://www.gdf.gov.it/GdF/it/Specializzazioni/Servizio_Aeronavale/La_componente_Navale/La_flotta_navale/info-1101916372.html
- 142 Image fournie par Google Maps – <https://goo.gl/maps/ZYoEd6TSiwen8xiS7>
- 143 Tweet disponible à l'adresse <https://twitter.com/ItalyinLibya/status/864126514190839808>
- 144 Forensic Architecture (n.d.) « Sea Watch VS the Libyan Coast Guard ». <https://forensic-architecture.org/investigation/seawatch-vs-the-libyan-coastguard>
- 145 Libyan Cloud News Agency (Icna Libya) (2017) « 47 migrants rescued and more than 73 drowned west of Tripoli », 6 novembre. https://www.youtube.com/watch?v=Vro7f_LkXWw
- 146 Human Rights Watch et Amnesty International (2019) « Letter to President Tusk », 7 mai.
<https://www.hrw.org/news/2019/05/07/human-rights-watch-and-amnesty-international-letter-president-tusk>
- 147 Burkan Al-Ghadab Operation Media Centre
<https://www.facebook.com/Burkanly/posts/2264990600443756>
- 148 Ibid.
- 149 De plus amples informations sont disponibles sur le site Web d'EU Arms
<https://www.euarms.com/weapon/CNLbcEG7uKyoYeCUKOUy0>
- 150 Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) (2020) Position du HCR sur la qualification de la Libye en tant que pays tiers sûr et en tant que lieu de débarquement sûr après un sauvetage en mer, septembre 2020. <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=6013de794>
- 151 Ibid. point N° 2.
- 152 OIM (2021) « Libya – Migrant Report 34 » (novembre-décembre 2020).
<https://migration.iom.int/reports/libya-%E2%80%94-migrant-report-34-november-december-2020>
- 153 Nations Unies (2013) « Absence of global standards for arms trade “defies explanation”, but after long journey, “final destination in sight”, Secretary-General tells conference ». <https://www.un.org/press/en/2013/dc3420.doc.htm>
- 154 Ibid.
- 155 <https://thearmstradetreaty.org/treaty-status.html?templateId=209883>
- 156 Voir les déclarations de presse suivantes de l'association des industries aérospatiales et de défense de l'Europe :
<https://asd-europe.org/asd-welcomes-decisions-that-will-support-an-effective-arms-trade-treaty-and>
<https://www.asd-europe.org/asd-supports-the-role-of-industry-in-the-un-arms-trade-treaty-process>
- 157 Spencer, A. (2018) Buying guns and drugs on the dark web is 'as easy as buying on eBay' finds RAND Europe. Cambridge Independent. <https://www.cambridgeindependent.co.uk/news/buying-guns-and-drugs-on-the-dark-web-is-as-easy-as-buying-on-ebay-finds-rand-europe-9050144/>



Le Transnational Institute (TNI) est un institut international de recherche et de plaidoyer engagé dans la construction d'une planète juste, démocratique et durable. Depuis plus de 40 ans, le TNI sert de unique entre mouvements sociaux, universitaires engagés et décideurs politiques.

www.TNI.org

Le programme War and pacification (Guerre et pacification) du TNI s'articule autour du lien entre la militarisation, la sécurité et la mondialisation, et confronte les structures et intérêts qui sont à la base d'une nouvelle ère de guerre permanente. La série Border Wars (Guerre aux frontières) examine la mondialisation de la sécurité des frontières, en étudiant les politiques qui placent les intérêts économiques et la sécurité au-dessus des droits de l'homme, ainsi que les intérêts commerciaux qui dirigent cette stratégie et en tirent profit.

Inscrivez-vous pour recevoir régulièrement des mises à jour de ce projet et du TNI sur www.tni.org/subscribe